

REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de Mme Patricia BLANC, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2022

Présents :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS

Absents excusés : Laurent BAUDE – Sana CHELDA-CHENET – Laurent BAUCHET – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Laurent BAUDE a donné pouvoir à Patricia BLANC
Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Rabah LOUCIF
Laurent BAUCHET a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS
Secrétaire de séance : Jean-Louis FERRIER

81/22 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - ORLÉANS MÉTROPOLE

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle, qu'en vertu de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics industriels et commerciaux dont ils possèdent la compétence.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante le 29 septembre 2022, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il appartient à Madame la 1^{ère} adjointe de communiquer ce rapport au Conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales ;
Après présentation du rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets tel qu'annexé à la présente délibération

Fait à Semoy, le 15 novembre 2022

La présidente de séance,

Patricia BLANC
1^{ère} adjointe au Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis FERRIER
2^{ème} adjoint au Maire



**Extrait n°2022-09-29-COM-43 du registre des délibérations
du Conseil métropolitain**

Séance du 29 septembre 2022

Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets - Exercice 2021 - Approbation.

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 29 septembre, à 18h le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président.

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 23 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT (à partir de 18h20),
BOU : M. Bruno CŒUR,
CHANTEAU : M. Gilles PRONO,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (à partir de 18h15), M. Cédric SCHMID,
COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,
FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE (à partir de 19h35), M. Bruno LACROIX, Mme Guylène BORGNE, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Isabelle MULLER,
INGRE : M. Christian DUMAS,
LA CHAPELLE SAINT MESMIN : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVALLEY, Mme Francine MEURGUES,
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Fabien GASNIER, Mme Cécile ADELLE, M. Michel LECLERCQ, M. Romain SOULAS,
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Pascal TEBIBEL, Mme Fanny PICARD, M. Thomas RENAULT (jusqu'à 19h15), Mme Virginie MARCHAND, M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Florence CARRE, M. Michel MARTIN (jusqu'à 20h55), Mme Isabelle RASTOUL, Mme Laurence CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, Mme Dominique TRIPET, M. Baptiste CHAPUIS, Mme Christel ROYER, M. Ludovic BOURREAU,
ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 20h40), Mme Odile MATHIEU,
SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,
SAINT DENIS EN VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN,
SAINT JEAN DE BRAYE : M. Franck FRADIN, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE, Mme Catherine GIRARD, M. Jean-Emmanuel RENELIER,
SAINT JEAN DE LA RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL, M. Marceau VILLARET,
SAINT JEAN LE BLANC : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON,
SAINT PRYVE SAINT MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS (à partir de 19h05), M. Gérard VESQUES (à partir de 18h25),

AVAIENT DONNE POUVOIR :

FLEURY LES AUBRAIS :

Mme Marilyne COULON donne pouvoir à M. Bruno LACROIX (à l'exception des délibérations n° 6, 11 et 30)

Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS (jusqu'à 19h35 et à l'exception de la délibération n° 57)

INGRE :

M. Guillem LEROUX donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

Mme Magalie PIAT donne pouvoir à M. Christian DUMAS

OLIVET :

Mme Rolande BOUBAULT donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE (à l'exception de la délibération n° 12)

Mme Sandrine LEROUGE donne pouvoir à M. Fabien GASNIER

ORLEANS :

Mme Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Mme Fanny PICARD (à l'exception de la délibération n° 58)

Mme Régine BREANT donne pouvoir à Mme Chrystel DE FILIPPI (à l'exception de la délibération n° 58)

M. William CHANCERELLE donne pouvoir à Mme Virginie MARCHAND (à l'exception de la délibération n° 58)

M. Thibault CLOSSET donne pouvoir à Mme Capucine FEDRIGO (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 12, 30, 57 et 58)

M. Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Mme Dominique TRIPET

M. Gérard GAUTIER donne pouvoir à Mme Christel ROYER (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30 et 58)

M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Pascal LAVAL

Mme Ghislaine KOUNOWSKI donne pouvoir à M. Baptiste CHAPUIS

M. Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL (à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30, 35 et 57)

M. Romain LONLAS donne pouvoir à M. Quentin DEFOSSEZ

Mme Sandrine MENIVARD donne pouvoir à M. Pascal TEBIBEL (à l'exception des délibérations n° 12 et 57)

M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Isabelle RASTOUL (à l'exception des délibérations n° 17, 18, 19, 20, 21 et 57)

M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Florence CARRE (à partir de 19h15 et à l'exception des délibérations n° 58 et 61)

ORMES :

M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Thierry COUSIN (à partir de 20h40 et à l'exception des délibérations n° 6, 11, 30 et 57)

SARAN :

M. Mathieu GALLOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN (à l'exception de la délibération n° 58)

Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN (jusqu'à 19h05)

SAINT DENIS EN VAL :

M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (à l'exception de la délibération n° 12)

SAINT JEAN DE BRAYE :

Mme Vanessa SLIMANI donne pouvoir à M. Christophe LAVIALLE

SAINT JEAN DE LA RUEILLE :

Mme Françoise BUREAU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET (à l'exception de la délibération n° 58)

SEMOY

M. Laurent BAUDE donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ETAIENT ABSENTS TOUTE LA SEANCE :

ORLEANS : Mme Stéphanie RIST

SAINT JEAN LE BLANC : M. Fabrice GREHAL

SAINT PRYVE SAINT MESMIN : Mme Charlotte LACOLEY

Mme Fanny PICARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	89
Nombre de délégués en exercice.....	89
Quorum.....	45

Séances
Commission transition écologique du 12 septembre 2022
Conseil métropolitain du 29 septembre 2022

43) Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets - Exercice 2021 - Approbation.

M. COUSIN expose :

En vertu de l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le décret précité s'applique quel que soit le mode de gestion du service, régie directe ou gestion déléguée, et il précise les modalités de réalisation de ce rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il doit contenir.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des déchets ménagers. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part, les élus, d'autre part, le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services, ainsi que les projets de développement (travaux, changement de mode de gestion, etc.).

Depuis 2003, ce rapport est examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

Le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par les articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.

Pour l'année 2021, il met en évidence :

- des actions de prévention qui se poursuivent et se développent, par exemple avec l'installation de 3 composteurs de quartier et 17 composteurs en pied d'immeubles et en établissements supplémentaires,
- la relance de la révision du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), document adopté en juillet 2022 par le conseil métropolitain,
- le lancement d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets ; l'ouverture de la végé'tri de Saint-Jean-de-Braye au printemps 2021 et le lancement des travaux de construction de la déchetterie nouvelle génération à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin dont l'ouverture est prévue en décembre 2022,
- la mise en œuvre opérationnelle de la simplification des consignes de tri en lien avec les travaux menés en 2020 et début 2021 sur le centre de tri des collectes sélective de l'UTOM, la production par habitant, à l'échelle du territoire, d'encre 544 kg/an de déchets en moyenne, pris en charge par le service public (+ 7,6 % par rapport à 2020), avec des évolutions contrastées : les déchets ménagers diminuent de 0,9 %, le verre progresse de 2,2 % et les multimatériaux (poubelle jaune) de 8 % en lien avec la simplification du geste de tri alors que les déchetteries/végé'tris augmentent de 20,2 %, évolution en partie due à la fermeture des déchetteries pendant la période de confinement de mars-avril 2020,
- le bilan de valorisation suivant : sur les 157 028 tonnes de 2021 : 0,2 % ont été réemployées ou réutilisées, 54,8 % recyclées ou compostées (économie des ressources), 41,2 % incinérées et 3,8 % enfouies,
- le coût rapporté à l'habitant, extrait de la comptabilité analytique 2020, affiche un montant de 86 €/habitant,

- la nécessité d'amplification des actions visant à réduire la production de déchets afin d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation et visant à préserver les ressources.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu la délibération n° 3852 du conseil de communauté en date du 25 octobre 2012 portant règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire,

Vu l'examen par la commission consultative des services publics locaux du 19 septembre 2022,

Vu l'avis commission transition écologique,

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2021.

Annexe : 1

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signé numériquement
à Orléans, le dimanche 09 octobre 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Vincent BRETEAU

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

Rapport annuel 2021

sur le prix & la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



SOMMAIRE

1 - LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	3
1. ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	4
2. LES INDICATEURS ET LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE	8
3. LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2020	16
4. PERSPECTIVES	18
2 - LA PRÉVENTION ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES	19
1. LES ACTIONS EN 2020	20
3 - LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS	23
1. LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS	24
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS	26
4 - VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	31
1. LES FILIÈRES DE VALORISATION	32
2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES	33
3. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI	40
4. LES DÉCHETS PROFESSIONNELS ET LES DÉCHETS MUNICIPAUX	44
5 - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER	46
1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION	47
2. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉS ÉLARGIES DES PRODUCTEURS (REP)	49
3. LES DÉPENSES / RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE	49
4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE - LES COÛTS 2020	52
GLOSSAIRE	55

1

ORLÉANS MÉTROPOLE

La compétence prévention & gestion des déchets



I. ORLÉANS MÉTROPOLE & LA COMPÉTÉ PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

1.1. Le contexte intercommunal



Depuis 1964, l'historique intercommunal est marqué par les principales étapes suivantes :

1964

Création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise pour l'élimination des ordures ménagères dans les 12 communes membres.

1998

Création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui regroupe 20 communes puis 22 communes

**1^{er} janvier
2002**

Passage de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération, appelée "Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire" ou "l'Agglo".

**1^{er} janvier
2017**

Transformation en Communauté Urbaine qui permettra d'exercer des compétences plus importantes.

**1^{er} mai
2017**

Passage de la communauté urbaine en Métropole dénommée depuis "Orléans Métropole".

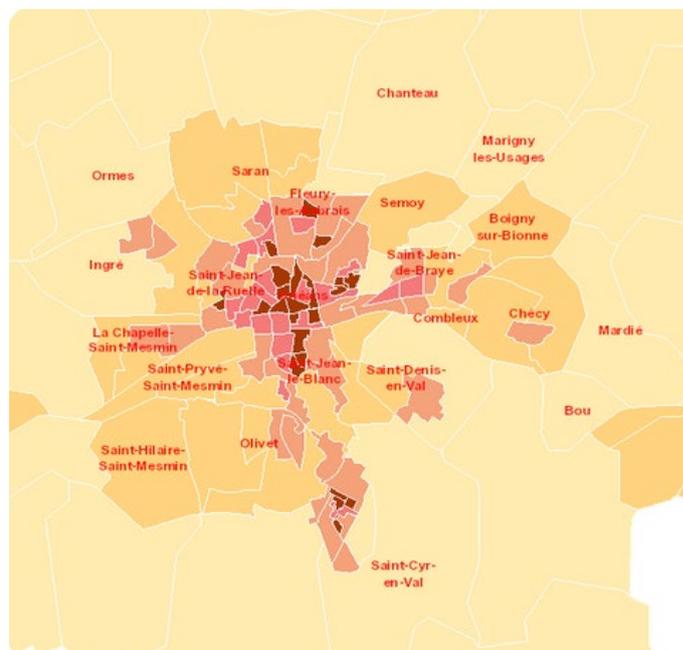
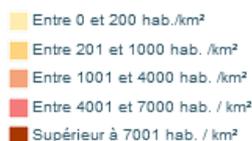
De juillet 2020 à novembre 2021, deux vice-président(e)s sont intervenus sur la compétence prévention et gestion des déchets, Madame Vanessa SLIMANI en charge de la prévention, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire et Monsieur Thierry COUSIN en charge de la gestion des déchets. Depuis Monsieur COUSIN est en charge de la prévention et de la gestion des déchets ainsi que de l'économie circulaire.

1.2. Le territoire

Les 22 communes de la Métropole rassemblent **288 229 habitants**, soit une augmentation de **0,4%** au cours de l'année 2021. La population totale au 31 décembre 2021 était de **294 086 habitants** (INSEE)

La densité de population varie de 52 à 4 230 habitants par km² selon les communes (INSEE 2018), certains quartiers étant encore moins ou plus denses.

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.



Carte des densités de population

1.3. Les missions

Orléans Métropole est chargée d'assurer le **service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** dont les missions sont les suivantes :

- la prévention des déchets : un sujet transversal, au croisement de multiples compétences (Economie, environnement, commande publique...), qui regroupe :
 - la réduction à la source qui vise à moins extraire de matières premières, moins fabriquer, moins transporter et moins distribuer,
 - l'adoption de gestes d'achat conduisant à une consommation responsable,
 - le détournement par la réutilisation et le réemploi des objets.
- la collecte des déchets recyclables, des déchets résiduels et autres déchets occasionnels et /ou volumineux,
- le tri et la valorisation des déchets,
- la gestion des équipements : 6 déchetteries, 5 Végé'tri, l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran,
- l'information et la communication sur la prévention et le tri des déchets.

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :

- les habitants du territoire,
- les professionnels pour la fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public,
- les établissements publics.

En parallèle, Orléans Métropole assure le traitement des déchets des services techniques des communes.

1.4. Les équipements d'Orléans Métropole

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

 **6 déchetteries** réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques (déchets dangereux, gravats, cartons...).

 **5 végé'tri** mises à disposition des usagers, plateformes dédiées aux apports de végétaux.

 **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) par matière avant leur recyclage.

 **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.

 **Base d'exploitation nord** - rue Marcel Lerouge à Saran.

Base d'exploitation sud - Direction Gestion des Déchets rue Hatton à Orléans.

 **4 espaces réemploi** qui permettent de donner une deuxième vie aux objets.



1.5. Les acteurs de la gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

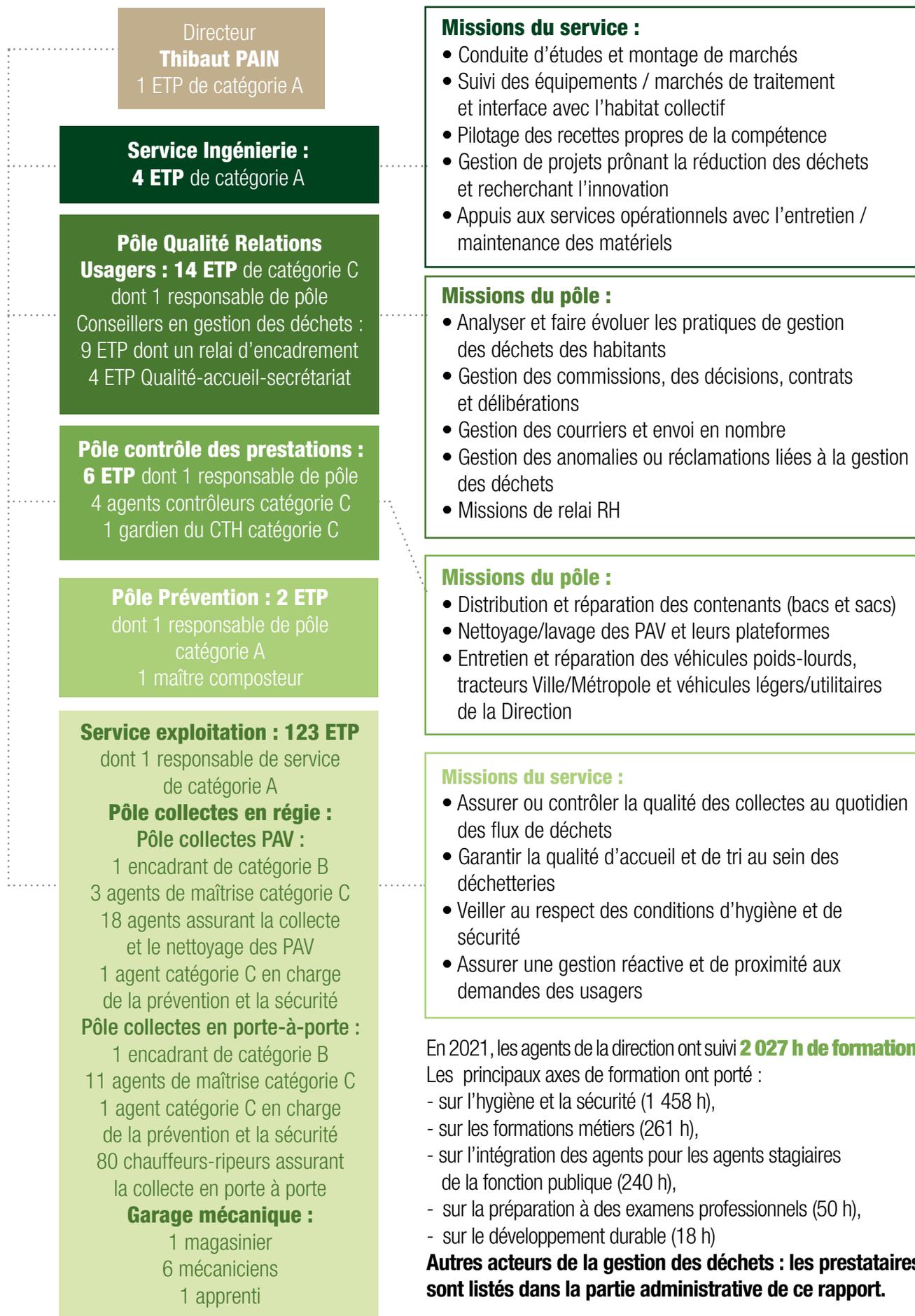
Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOX

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

En 2021, la Direction Gestion des Déchets comprenait 150 agents permanents (**140 agents de catégorie C**, **3 agents de catégorie B** et **7 agents de catégorie A**) répartis de la manière suivante :



1.6. Le contexte réglementaire et les objectifs

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

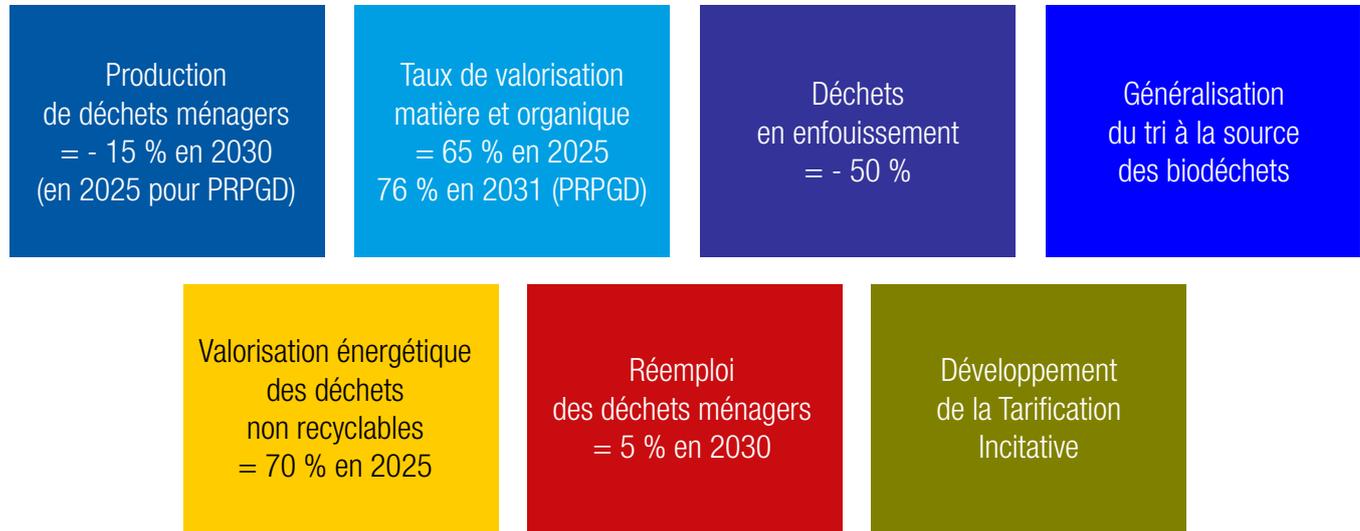
Publié le 11/10/2022

SLOX

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s'inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Extrait des objectifs réglementaires



La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, économie basée sur 3 domaines et 7 piliers.



Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire,
- informer / Sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets,
- améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte,
- augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique,
- améliorer le service aux usagers,
- maintenir les équipements et assurer leurs évolutions,
- respecter la réglementation.

II. LES INDICATEURS & LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2.1. Les flux collectés



Les déchets ménagers résiduels (DMr) : le terme "résiduels" signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les multimatériaux : ils correspondent aux emballages plastiques, emballages métalliques et cartonnets, aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats. Depuis le 1^{er} février 2021, l'extension des consignes de tri a conduit à une simplification du geste de tri : 100 % des emballages et 100 % des papiers se trient.



Le verre : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. Six communes étaient collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population métropolitaine) avant le 23 mai 2016, les 16 autres communes en apport volontaire. Depuis la réorganisation, la totalité des communes sont collectées en apport volontaire.



Les objets encombrants : ce sont des déchets ménagers volumineux - mais ne dépassant pas 1m³ - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés).



Les végétaux : la collecte, effectuée d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.



Les textiles - vêtements et chaussures : la collecte se fait en apport volontaire. Les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'association solidaire pour l'emploi et l'environnement Le Tremplin.



Les autres flux : déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



Les déchets à valoriser : ce sont les déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pour cent, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.



Le réemploi : il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. L'objet garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le détournement s'opère avant la dépose dans les contenants de déchetteries.

2.2 Les tonnages globaux

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- les déchets ménagers générés par les usagers particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels.
- les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux (pris en charge par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, 170 205 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par une hausse importante (+ 20,7 %) des apports en déchetteries / végé'tri, notamment des végétaux (+ 22 %) et des inertes (+ 27 %). La comparaison 2020/2021 reste toutefois

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
 Reçu en préfecture le 18/11/2022
 Publié le 11/10/2022
 ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

Chiffres clés

157 028

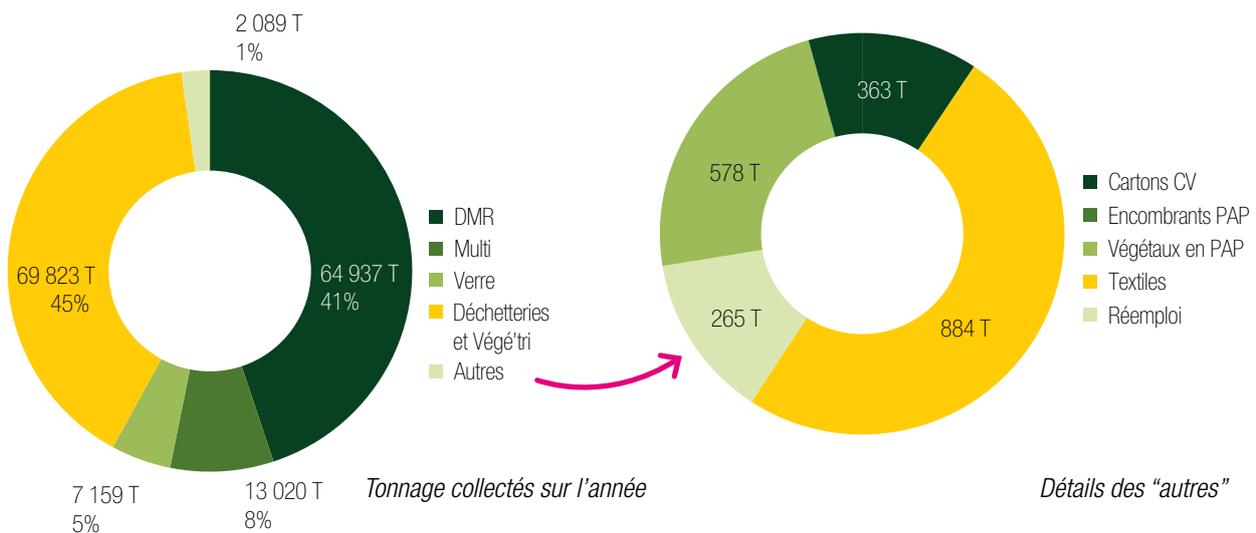
tonnes de déchets ménagers et assimilables (+ 8 % / 2020)

13 177

tonnes de déchets municipaux (- 2,2 % / 2020)

délicate du fait d'une année 2020 impactée fortement par la pandémie COVID (périodes de confinement). En parallèle, les tonnages de déchets ménagers résiduels ont diminué de 0,5 % alors que les multimatériaux ont augmenté de 16,4 %, augmentation pouvant s'expliquer en partie par la simplification des consignes de tri depuis février 2021.

2.3. La répartition des tonnages

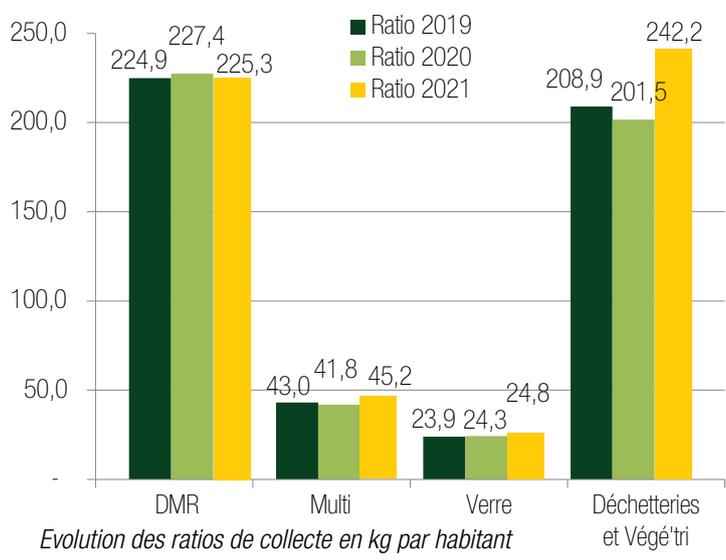


2.4. Comparaison des tonnages et ratios de collecte 2021 par rapport à 2020

* population municipale au 31/12/2021

	TONNAGES			EVOLUTION		KG/HAB/AN			EVOLUTION	
	2019	2020	2021	En %	En tonnes	2019	2020	2021*	En %	En kg
Population	286 257	287 019	288 229	0,42%				288 229		
DMR	64 388	65 281	64 937	-0,5%	- 344	224,9	227,4	225,3	-0,9 %	- 2,1
Multi	12 305	12 000	13 020	8,5%	1 020	43,0	41,8	45,2	8,0 %	3,4
Verre	6 837	6 978	7 159	2,6%	181	23,9	24,3	24,8	2,2 %	0,5
Cartons Centre-Ville	384	305	363	18,7%	57	1,3	1,1	1,3	18,2 %	0,2
Encombrants collectés en porte-à-porte	1 396	1 633	-	-100,0%	- 1 633	4,9	5,7	-	-100,0 %	- 5,7
Végétaux collectés en porte-à-porte	523	432	578	33,6%	145	1,8	1,5	2,0	33,1 %	0,5
Textiles	869	762	884	16,0%	122	3,0	2,7	3,1	15,5 %	0,4
Réemploi	114	122	265	116,8%	143	0,4	0,4	0,9	115,9 %	0,5
Déchetteries et Végé'tri	59 809	57 848	69 823	20,7%	11 976	208,9	201,5	242,2	20,2 %	40,7
Services Municipaux	15 012	13 467	13 177	-2,2%	- 290	52,4	46,9	45,7	-2,6 %	- 1,2
TOTAL	161 637	158 829	170 206	7,2 %	11 377	564,7	553,4	590,5	6,7 %	37,1
Total hors déchets Services Municipaux	146 625	146 361	157 028	8,0 %	11 667	512,2	506,5	544,8	7,6 %	38,4

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
 Reçu en préfecture le 18/11/2022
 Publié le 11/10/2022
 ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE



Evolution des ratios de collecte en kg par habitant et par an entre 2019 et 2021

Le ratio de collecte est en diminution en 2020 alors qu'il était en augmentation en 2020 par rapport à 2019 (+1,1 %). Le ratio multimatériaux évolue en 2021 de 8 % par rapport à 2020, évolution en lien avec la simplification des consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} février 2021. Le verre poursuit son augmentation, + 2,2 % par rapport à 2020. Les quantités déposées en déchetteries et végé'tri connaissent une évolution significative à la hausse avec une augmentation de 21 % des tonnages, soit + 12 000 tonnes ou + 41 kg/habitant en moyenne sur l'année. Du fait de l'augmentation en déchetteries et végé'tri, le ratio global (hors déchets municipaux) est en hausse de 7,6 % entre 2021 et 2020 (6,4 % entre 2021 et 2019).

Chiffres clés

225 kg / habitant / an de déchets ménagers résiduels
 + **73 kg** / habitant / an de déchets recyclables (Verre, multi, textiles)
 + **245 kg** déposés en déchetteries, végé'tri ou collectes spécifiques

= 544 kg par habitant et par an (+9,2 % / 2020)

FOCUS

Ce que représentent **225 kg** de DMR par habitant et par an :

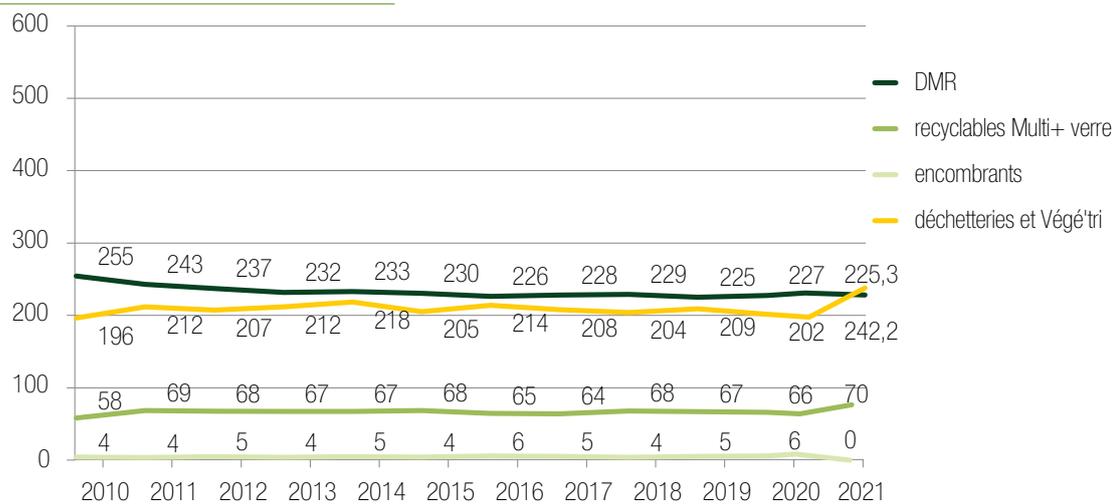
- 1 habitant
- 1 famille de 4 personnes

50 sacs de 30 l

200 sacs de 30 l

À noter : Le réemploi des objets en déchetterie passe de 122 tonnes à 264 tonnes (+ 117 %)

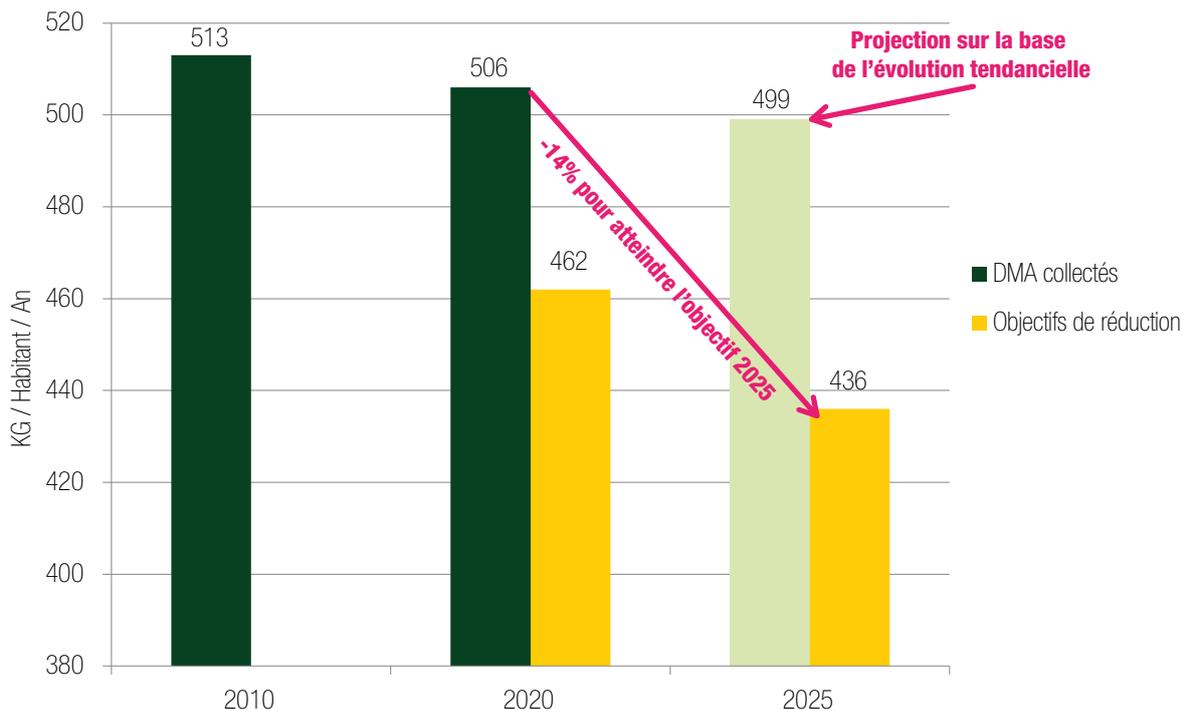
2.5. Evolution des ratios de déchets ménagers assimilés depuis 2010 (Hors textiles, cartons centre-ville, végétaux PAP)



La production globale de déchets ménagers, relativement stable depuis 6 ans, connaît une nette augmentation en 2021 du fait de tonnages en forte hausse sur les déchetteries et Végé'tri. La pandémie COVID 19 peut expliquer une part de cette évolution du fait de la fermeture des sites en 2020 pendant la première période de confinement. La production de déchets résiduels varie peu depuis 6 années. Les ratios de collecte sélective sont en augmentation en 2021 alors qu'ils étaient relativement

stables depuis 10 ans, soit depuis la réorganisation de 2010. Cette évolution s'explique par la simplification des consignes de tri ainsi que par la communication associée sur le tri. Pour les déchetteries et Végé'tri, même si les variations sont plus marquées et fonction des conditions météorologiques, l'évolution 2021 est très significative. Il conviendra de comparer les données 2021 avec celles de 2022 afin de voir si 2021 constitue une année atypique.

2.6. Comparaison sur les objectifs de réduction

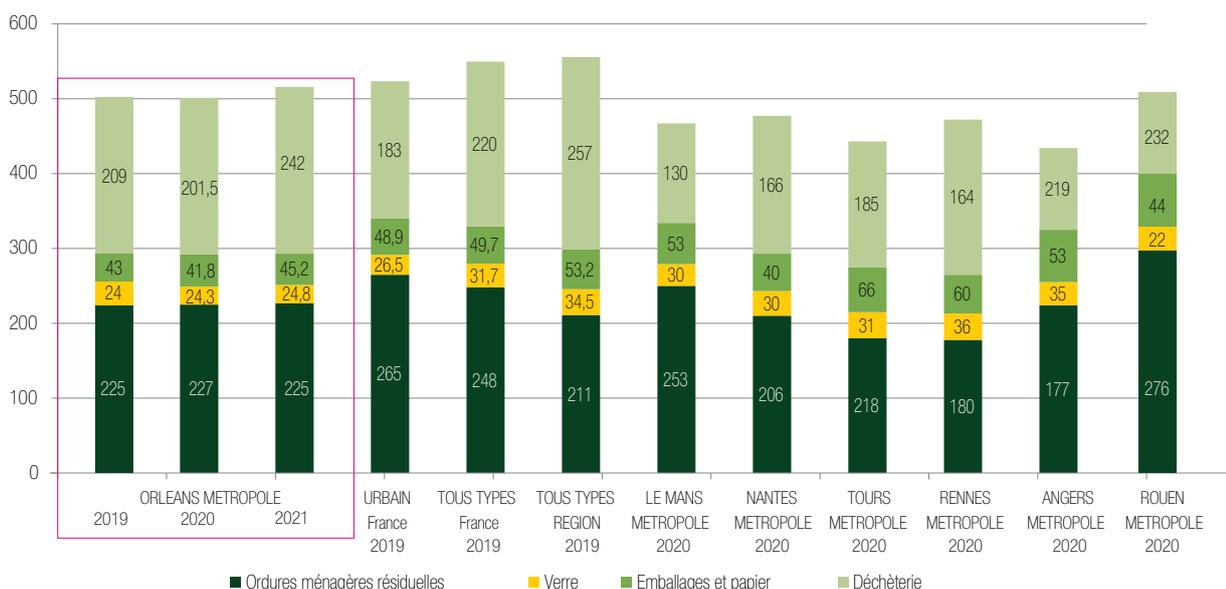


Comparaison de la production et des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés

Les objectifs fixés par la réglementation en matière de réduction de la production de déchets ne sont pas atteints (-1,3 % alors que l'objectif était de -10 % en 2020 par rapport à 2010). Les actions menées en terme de réduction devront être démultipliées et amplifiées afin d'atteindre les objectifs fixés. La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation et seul un changement des habitudes d'achat afin de limiter le gaspillage permettra d'atteindre les objectifs fixés.

2.7. Comparaison aux ratios nationaux et autres collectivités

Données issues de la base de données SINOE et des rapports annuels 2020 des collectivités.



2.8. Les taux de valorisation

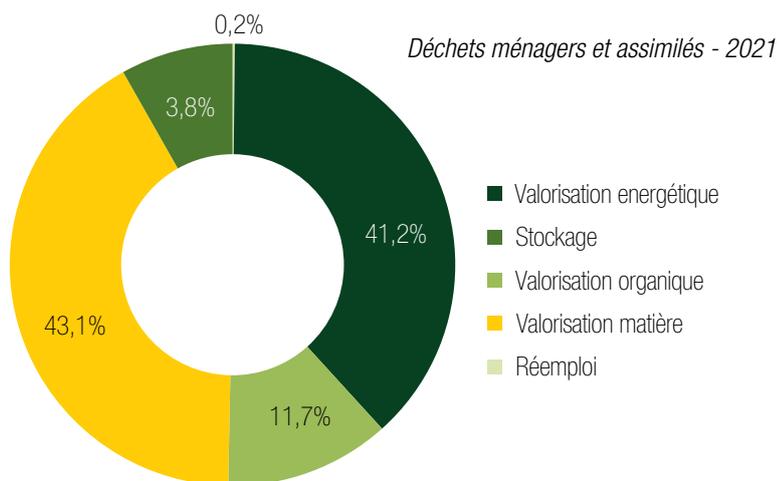
Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOX

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

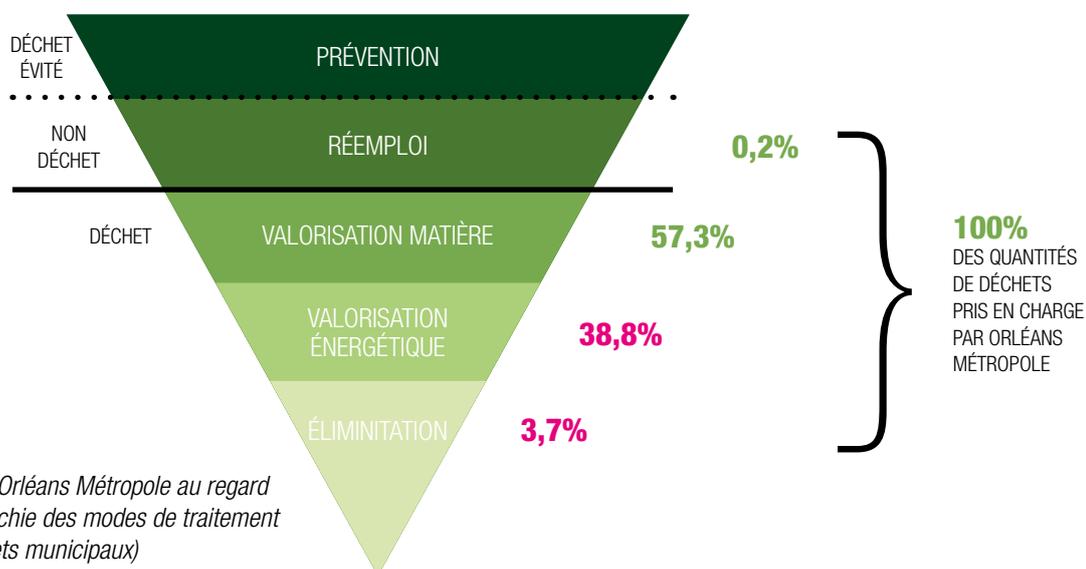


Ces données tiennent compte de la répartition par mode de traitement des sous-produits (Refus, mâchefers, REFIOM) des filières tri et incinération. Les mâchefers utilisés en sous-couche routière sont considérés comme faisant l'objet d'une valorisation matière.

Les taux de valorisation matière et organique sont en augmentation en 2021 notamment du fait du fonctionnement toute l'année de l'unité de tri alors qu'en 2020, la pandémie COVID avait entraîné la fermeture du centre de tri pendant quelques semaines et son fonctionnement en mode dégradé durant plusieurs mois. Concernant la valorisation organique, l'augmentation importante des tonnages de végétaux explique cette évolution.

Le taux de traitement par stockage / enfouissement est en baisse (- 55 %) du fait de la diminution des détournements de déchets destinés à l'incinération et du fait de leur transfert vers d'autres unités de valorisation énergétique.

La réglementation (Loi LTECV) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 % en 2025 pour les déchets non dangereux. **En 2021, le taux de valorisation matière et organique est de 54,8 % pour Orléans Métropole.**



Situation d'Orléans Métropole au regard de la hiérarchie des modes de traitement (dont déchets municipaux)

2.9. La gestion de la qualité et les actions de sensibilisation

La gestion des déchets, service de proximité auprès des habitants de la Métropole d'Orléans a été de nouveau au cœur de l'action de la collectivité.

poursuite du développement des outils de Gestion Relation Citoyen et à la prise en charge des demandes des usagers au travers de formulaires en ligne.

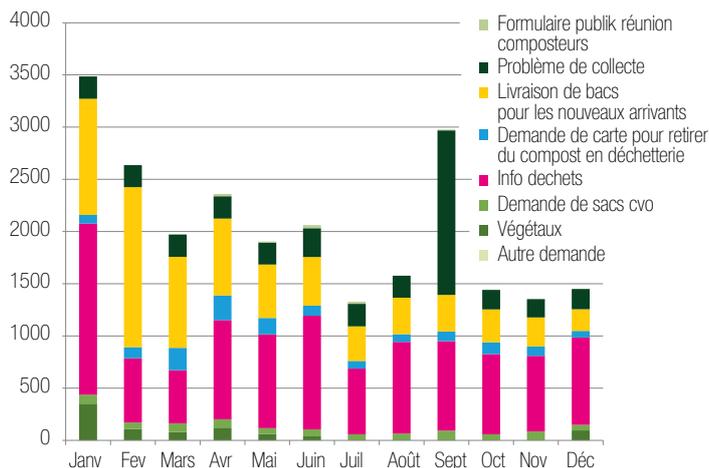
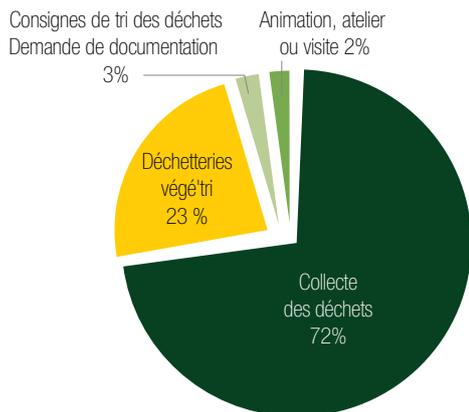
Le service info qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. L'équipe offre un accueil téléphonique et physique de qualité grâce à la

L'objectif du service est de répondre à l'utilisateur dans les plus brefs délais et de manière qualitative notamment pour les réclamations ou demandes d'informations.

Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr/dechets



Sur l'année 2021, **25 548** demandes ont été enregistrées. Sur un total annuel de téléphonique de la Direction, **39 852** soit **80 %** ont été pris en charge et représentés par jour.



L'outil numérique d'informations pratiques triermonchet.orleans-metropole.fr

Développé en 2020 sur le site internet d'Orléans Métropole, cet outil a renseigné plus de 45 000 utilisateurs sur l'année 2021. Ce module internet permet d'accéder rapidement aux jours de collecte, aux horaires des déchetteries ou à la localisation des points de collecte et fournit toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets. Cette application a notamment permis de répondre aux besoins de renseignements liés aux services pendant les jours fériés.



Des caméras pour suivre en direct l'affluence en déchetteries et Végé'tri

Pour fluidifier l'accès à l'ensemble des sites et permettre aux utilisateurs de s'organiser au mieux au quotidien, Orléans Métropole a mis en place en juin 2021 un module permettant de visionner en direct l'affluence dans ses déchetteries et Végé'tri. Accessibles via le site internet d'Orléans Métropole ou le widget triermondechets.orleans-metropole.fr, 11 caméras filment en direct les zones d'accès de l'ensemble des sites métropolitains.

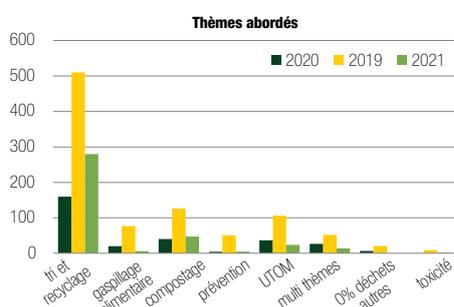
AFFLUENCE VÉGÉTRIS



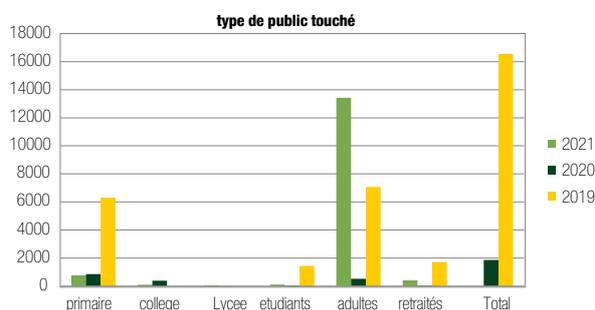
FOCUS

Les actions de sensibilisation

L'équipe des conseillers composée de 8 personnes sensibilise un public varié, adultes comme jeunes. Elle intervient dans les écoles, les collèges, les lycées et l'université en abordant les thèmes sur le tri, la prévention des déchets et le gaspillage alimentaire.



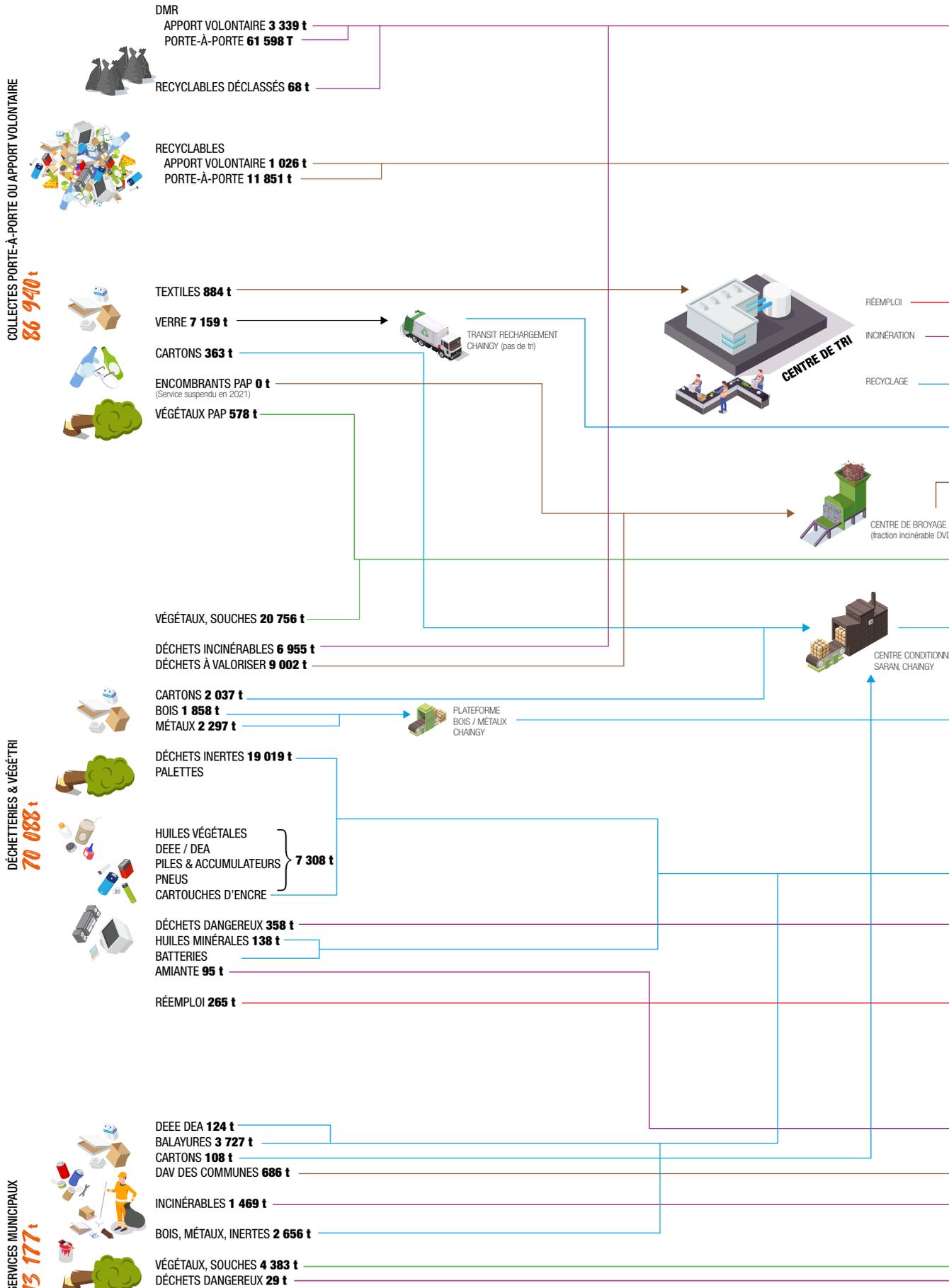
La pandémie COVID a fortement perturbé les animations en 2020 et 2021, notamment auprès des publics scolaires. Des visites de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) à Saran sont organisées régulièrement afin sensibiliser au devenir des déchets et de faire découvrir le nouveau centre de tri suite aux importants travaux réalisés en 2020.



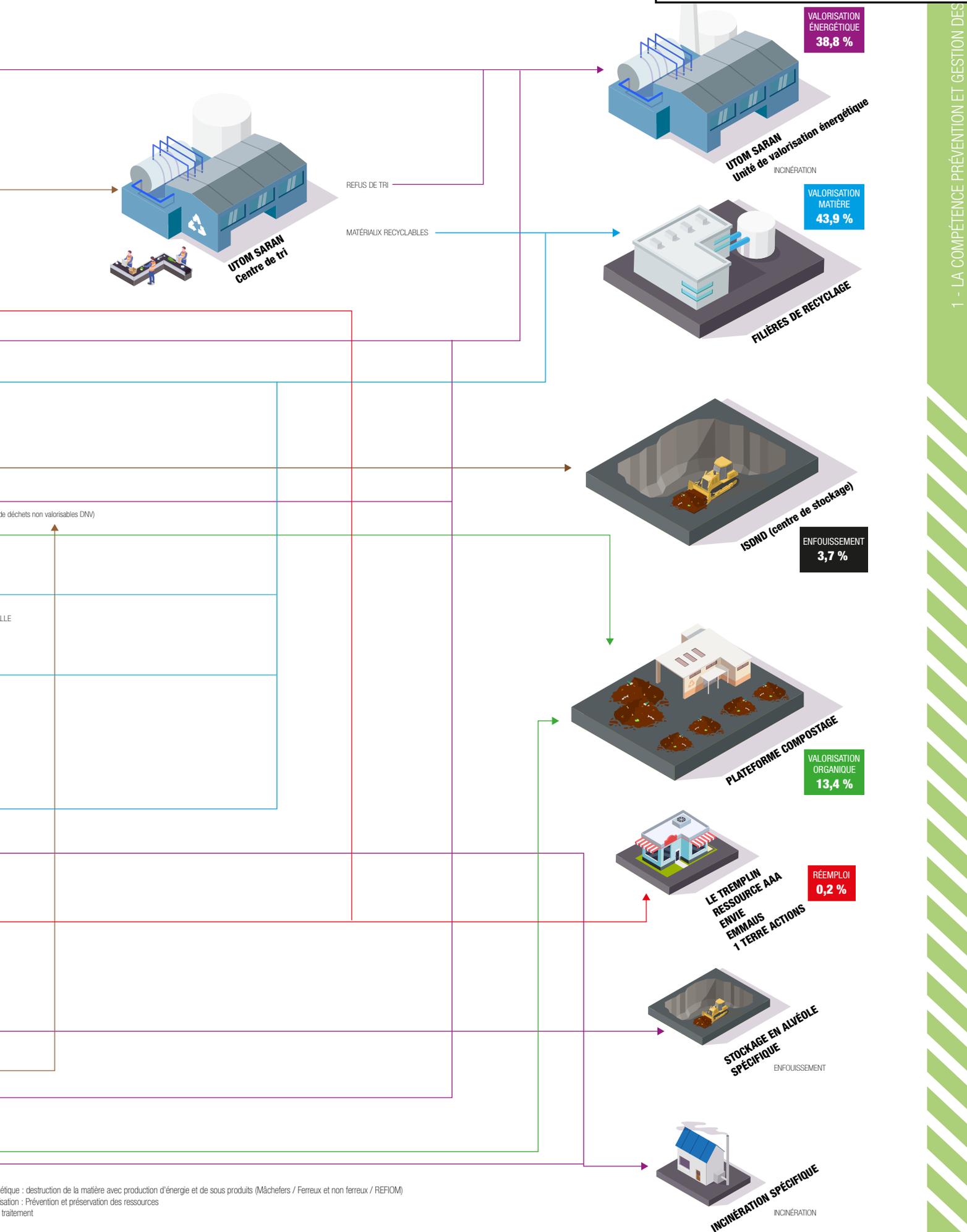
2.10. Synoptique

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
 Reçu en préfecture le 18/11/2022
 Publié le 11/10/2022
 ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU DE PROXIMITÉ, STOP-PUB, ANIMATIONS ANTI-GASPILLAGE



— Valorisation organique : retour à la terre de la matière
 — Valorisation matière : recyclage
 — Stockage ou mise en décharge : perte de matière



Incinération : destruction de la matière avec production d'énergie et de sous produits (Mâchefers / Ferreux et non ferreux / REFIOM)
 Valorisation : Prévention et préservation des ressources
 Traitement

III. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE

3.1. L'Extension des consignes de tri

En réponse au cadre réglementaire (loi AGEC) et contractuel avec CITEO, depuis le 1^{er} février 2021, le tri a été simplifié et étendu à tous les emballages.



Dans le cadre de la délégation de service public entrée en vigueur en novembre 2019, d'importants travaux menés en 2020 et début 2021 sur le centre de tri ont permis le tri de ces nouveaux emballages. Ces travaux d'un montant de 14 millions d'euros consistaient en l'ajout de nombreux tapis de tri avec automatisations du tri (8 trieurs optiques + 1 robot de tri) afin de séparer les nouveaux emballages. Les cabines de tri ont été redimensionnées tout comme les espaces de stockages. De plus, l'installation permet maintenant le tri des petits emballages en aluminium.



Le crible défineur et le séparateur corps plats / corps creux

Pour faire face à l'évolution des volumes de déchets dans les poubelles jaunes, un important travail a été mené par les conseillers déchets en lien avec les équipes de distribution. Une fois la base de données des logements collectifs mise à jour, les besoins ont été recensés pour adapter les volumes des bacs jaunes dans les immeubles collectifs et les habitants ont été sensibilisés.

Les usagers particuliers ont pu bénéficier gratuitement de bacs plus grands sur simple demande auprès des services de la Métropole.

Les circuits de collecte en porte-à-porte ont été ajustés pour absorber l'augmentation du volume et du tonnage de déchets recyclables à collecter. Un circuit supplémentaire a été créé sur le périmètre collecté par le prestataire. Sur le périmètre de la régie, une réorganisation des tournées, y compris de certaines tournées de déchets ménagers résiduels, a permis d'absorber les tonnages et volumes supplémentaires. Face à l'évolution de la démographie et la montée en puissance des nouvelles consignes, un réajustement des tournées est prévu en 2022.

La campagne de communication associée a démarré fin 2020 pour informer chaque habitant des changements de consignes de tri.

En 2021, les conseillers déchets ont mené des suivis qualité avant collecte sur plus de 5 000 bacs jaunes. 43 % des bacs ne présentaient pas d'erreur et ont reçu un autocollant "Bravo", 55 % comportaient quelques erreurs (signalées par un autocollant précisant les déchets à ne pas déposer dans le bac jaune) et 2 % ont été refusés à la collecte pour cause d'erreurs de tri en trop grand nombre (présence de verre ou d'ordures ménagères, déchets en sacs).



3.2. Participation de la Direction de la Gestion d'aux Assises de la Transition

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

Pour assurer la transition écologique de son territoire, Orléans Métropole a lancé en janvier 2021 les Assises de la transition écologique. Ce rendez-vous a pour objectif de mettre en œuvre des solutions concrètes permettant de répondre aux objectifs fixés. Les Assises s'adressent aux habitants, acteurs locaux, élus et institutionnels. De janvier à avril 2021, elles se sont déroulées sous la forme d'événements et d'animations autour de 9 thématiques : rénovation énergétique, alimentation et agriculture durable, mobilités, ville durable, risque inondation, énergies renouvelables, déchets et économie circulaire, biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques.

Ce dispositif a permis d'engager le dialogue avec le monde socio-économique du territoire. Plusieurs phases de travail ont eu lieu lors desquelles la direction des déchets d'Orléans Métropole a pris part :

- **janvier, février** : parcours apprenant : création et animation d'un MOOC en 4 modules => 5 webinaires + 1 table-ronde filmée
- **avril** : diagnostic du territoire => 2 ateliers numériques
- **mai** : pistes de solutions => 2 ateliers numériques => une 50aine de solutions
- **juillet** : 1 stand dédié à la thématique sur la journée de restitution => invitation des acteurs locaux

3.3. Le Défi Textile

Le Défi Textile s'adressait en 2021 pour la première fois aux collèges. Le principe du défi consiste à collecter au sein de l'établissement le plus de textiles possibles (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...). Ceux-ci sont ensuite collectés par l'association le Tremplin qui les trie pour le réemploi ou le recyclage.

Les 5 collèges inscrits ont su maintenir leur participation et surtout leur motivation pendant cette période ponctuée de rebondissements liés au contexte sanitaire (couvre-feu, confinement, décalage des vacances scolaires, fermeture des établissements, cours à distance...)

Grâce aux 3 139 participants (élèves, professeurs et personnels), Le Tremplin a pu collecter au total 3 188 kg auprès des 5 collèges inscrits !

CLASSEMENT	COLLÈGE	MONTANT ATTRIBUÉ	ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE
1	SAINT-EXUPERY St Jean de Braye	750 €	Ma petite planète
2	MONTJOIE Saran	450 €	F.S.E collège Montjoie
3	JACQUES PREVERT St Jean le Blanc	300 €	F.S.E collège Jacques Prévert



- Réduire le gaspillage alimentaire et gérer en proximité les biodéchets
- Allonger la durée de vie des objets par le réemploi, la réparation et une consommation plus sobre & raisonnée
- Communiquer différemment pour rendre les gestes visibles, concrets, accessibles à tous, reproductibles transmissibles
- Développer l'exemplarité des collectivités (Métropole et 22 communes) en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire
- Embarquer les professionnels du territoire dans la réduction de leurs déchets
- Assurer une cohérence avec les enjeux de ville durable (ex: l'offre publicitaire sur le domaine public et l'offre commerciale)

LA TRANSITION
est NOS MAINS

3.4. Le Festival de Loire

L'équipe de sensibilisation s'est mobilisée pour être présente sur le Festival de Loire. Les conseillers déchets ont pu sensibiliser environ 1 200 personnes aux bons gestes de tri et à la prévention notamment avec l'escape game de la Gestion des déchets.

Cet outil de sensibilisation a été conçu autour de 5 thèmes :

- les ordures ménagères
- le tri
- le compostage
- le gaspillage alimentaire
- le réemploi

Il s'adresse aux publics de tous âges et permet d'aborder de façon ludique les bonnes pratiques afin de diminuer les quantités de déchets.



3.5. La pandémie COVID-19

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, et une période de confinement. Si la pandémie n'a pas conduit à la fermeture des équipements (déchetteries, centre de tri) ni à la suppression de collectes en 2021, les actions de sensibilisation des différents publics et en particulier des scolaires n'ont pu être menées normalement.

3.6. Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets

De juillet 2021 à janvier 2022, un groupement composé de 2 bureaux d'études, d'un cabinet d'avocats et d'une agence de communication a travaillé sur 4 scénarios de généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire d'Orléans Métropole. Cette étude a permis d'étudier les dispositifs techniques disponibles et d'en comparer les incidences en termes de réduction des déchets, de réorganisation des moyens, d'acceptabilité pour les habitants et d'impact financier. Cette étude conduira sur 2022-2023 à des expérimentations afin de valider les hypothèses retenues avant généralisation des dispositifs à l'ensemble du territoire.

IV. PERSPECTIVES

- Révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Construction d'une nouvelle Végé'tri sur la commune de Saran
- Construction d'une "déchetterie nouvelle génération" sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Ouverture prévue fin 2022)
- Elaboration d'un schéma directeur "Déchets"
- Renouvellement du marché public d'exploitation des déchetteries et Végé'tri
- Renouvellement du marché public de collecte en porte-à-porte

2

PRÉVENTION et préservation des ressources

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE



LES ACTIONS 2021

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

1. Relance de la révision du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Les travaux de révision ont été réengagés sur l'année 2021 et 4 réunions ont été conduites avec les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). Cette commission est constituée d'une vingtaine de représentants issus d'Orléans Métropole, des communes, des chambres consulaires, de l'Ademe et d'associations.

Le projet devrait être arrêté courant 2022.

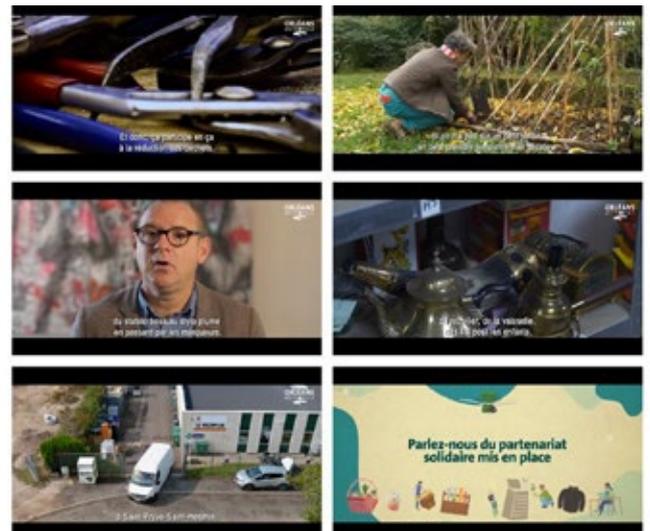
2. Événementiels

Malgré la crise sanitaire, 3 actions vers le grand public ont permis d'apporter de la visibilité aux gestes de réduction des déchets

En septembre et octobre : 34 ateliers Zéro-Gaspi ont été subventionnés par la Métropole et réalisés par des partenaires locaux sur les thèmes suivants : cuisine zéro gaspi, jardinage et compostage, réparation, création récup. Près de 500 personnes ont participé à cette programmation.



En novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a été l'occasion de créer et diffuser une série de 10 vidéos pour valoriser les initiatives locales.



En décembre, le Marché de Noël d'Orléans a rassemblé les acteurs du réemploi pour valoriser les cadeaux récup' (Ressource AAA, Lieu Multiple, friperies et autres artisans du réemploi)



3. Gestion de proximité des biodéchets

Opération "J'adopte un composteur" :

Le nouveau dispositif distancié créé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire a été poursuivi (inscription via publik, vidéo d'initiation, rdv de retrait du matériel). 733 nouveaux foyers ont été initiés et équipés, portant à 20 750 les familles accompagnées depuis l'origine, dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel.

En complément, 9 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 8 sites en établissement ont été installés portant à 150 le nombre de sites actifs.



Compostage de quartier des Armenault (St Jean de Braye)

Déploiement progressif du compostage de quartier :
3 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installés et accompagnés : quartier des Armenault, Square Poursine, quartier Sonis (capacité d'accueil pour 90 nouvelles familles).

Ces sites sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés au compostage.

4. Le réemploi

4.1. Déploiement du service réemploi en déchetterie

Le service réemploi est stabilisé sur 4 déchetteries pour renforcer le réflexe "réemploi" auprès des habitants : Saran, Ingré, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Cyr-en-Val.

- Le service fonctionne, dans le cadre d'un marché public, grâce à la mobilisation du Groupement Réemploi (Ressource AAA, Emmaüs, Envie, 1 Terre Actions, Aabrasyie Développement, Respire)
- Présence sur sites d'agents-valoristes à hauteur de 15 h / semaine dont le rôle est d'aller à la rencontre des usagers de la déchetterie pour promouvoir "le réflexe réemploi" : faciliter le don des objets pour allonger leur durée de vie
- Les objets recherchés : art, décoration, quincaillerie, vaisselle, appareils électroménagers, petit mobilier, jeux, jouets, livres et autres produits culturels, accessoires de puériculture, vélos
- Remise en état en atelier pour mise en vente à petits prix dans les boutiques des membres du groupement ou pour vente en ligne

Ce service contribue à la réduction des déchets, est générateur d'emplois locaux (notamment insertion et animation) et s'inscrit en faveur de la lutte contre le changement climatique (en promouvant l'achat d'occasion, on se substitue à l'achat d'objets neufs = préservation de ressources et réduction des émissions de gaz à effet de serre).

En 2021 le groupement réemploi a détourné 264 tonnes d'objets via les déchetteries :

- 70 % des tonnages ont été orientés vers le réemploi (vente pour l'essentiel),
- 29 % vers le recyclage (notamment via les filières à responsabilité élargie du producteur),
- 1 % de retours en déchetterie pour élimination

4.2 Poursuite du projet "Déchetterie Nouvelle Génération"

Ce nouvel équipement qui sera situé à proximité de la Végé'tri de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin comprendra une déchetterie permettant un tri plus pointu des déchets visant à réduire au maximum la quantité de déchets non valorisables. Cette partie Déchetterie de l'équipement sera surtout précédée d'un espace Réemploi par lequel devront passer tous les utilisateurs afin que soit évalué le potentiel de réemploi des objets et matériaux qu'ils apportent.

AVANCEMENT PROJET

2021

Lancement des marchés de travaux début 2021. Définition des modalités d'exploitation du site.

Lancement des travaux : mi-2021 pour une fin prévue au 4^{ème} trimestre 2022 et une ouverture en décembre 2022.



5. La promotion du stop-pub

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

6 400 autocollants ont été diffusés en 2021 : via les communes de la Métropole et des relais locaux (agences immobilières, bailleurs, entreprises).

32 % des boîtes à lettres du territoire sont désormais équipées de stop-pub (mise à jour des taux d'apposition communaux, source Médiapost, de février 2022).



4. La lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets

10 numéros envoyés à un peu plus de 2 000 destinataires.
Principaux thèmes traités dans les dossiers :

- Bonnes résolutions
- Assises de la Transition
- J'optimise ma poubelle jaune grâce à la réduction des déchets
- Changeons de regard
- Pour vivre mieux, économisons nos ressources
- Ne faisons pas de nos ressources des déchets
- Sortir du plastique grâce à la consigne pour réemploi
- D'une pierre deux coups : réduire nos déchets et protéger nos ressources en eau
- Réduction des déchets ? les entreprises aussi agissent.
- Comment devenir consom'acteur en matière de mode ?

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

3

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE des déchets



I. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :



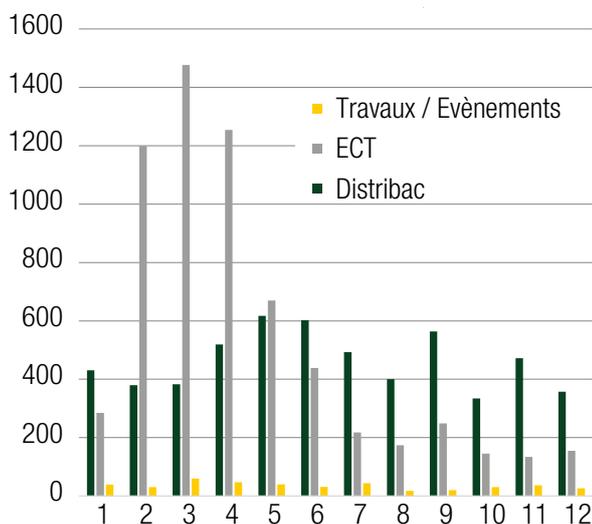
- **la collecte en porte-à-porte** : la majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- **la collecte en apport volontaire des points** (enterrés ou aériens) de proximité.

1.1. Les contenants de collecte en porte à porte

Les usagers des communes de la Métropole sont dotés de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux. Les chiffres de la pré-collecte (à fin 2021) :

- **94 696 bacs** Déchets ménagers résiduels (de 120 à 770 litres) pour un volume total en place de 22 899 m³
- **69 890 bacs** multimatériaux (de 120 à 770 litres) pour un total en place de 15 709 m³
- **Soit au total 164 586 bacs**

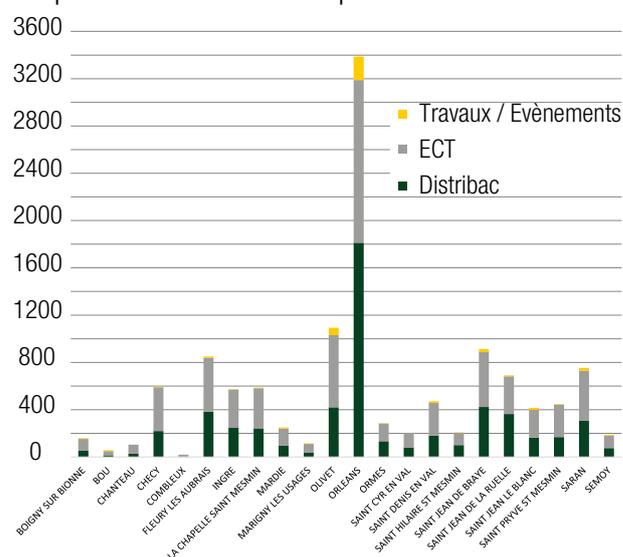
25 830 mouvements de bacs ont été réalisés en 2021 contre 14 223 mouvements en 2020 (mises en place, retraits, remplacements ou échanges) par 6 agents + 1 encadrant de la régie d'Orléans Métropole. Ces équipes de la Direction Gestion des Déchets ont également bénéficié de l'appui d'un renfort des équipes de la Direction des Sports pendant la période de pandémie COVID (renfort de 2 à 4 agents sur un mois). **Ces équipes ont réalisé 12 374 interventions** réparties de la manière suivante sur l'année 2021 :



En 2021, l'activité régulière de dotation et de maintenance du parc de bacs DMR et multimatériaux a représenté 45% des interventions (DISTRIBAC) auxquelles s'est ajoutée la gestion des bacs déployés sur les zones en travaux et pour les évènements qui a représenté 3 % de l'activité.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre effective de l'extension des consignes de tri (ECT). La simplification du geste de tri et la possibilité de trier tous les emballages a entraîné mécaniquement des volumes de déchets plus importants à collecter. Les usagers ne disposant pas du volume de stockage suffisant pour ces nouveaux emballages triés ont sollicité une modification de leur dotation en bac. Ainsi, 6 400 interventions ont été réalisées à ce titre.

La répartition des interventions par commune est la suivante :



10 500 bacs en fin de vie ont été recyclés pour une recette matière de 24 500 €.

En dérogation au principe de mécanisation des collectes en porte à porte citée en introduction, une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs. L'équipe des conseillers déchets spécialisée sur le centre-ville d'Orléans a traité la distribution de sacs logotés blancs et/ou jaunes pour doter 627 foyers (637 en 2020) et les professionnels ne pouvant stocker de bacs. En 2021 :

-> **4 859 rouleaux de sacs blancs** logotés Orléans Métropole ont été distribués

-> **1 902 rouleaux de sacs jaunes** ont été distribués

6 761 rouleaux de 25 sacs ont donc été délivrés aux usagers par les équipes affectées à ce secteur. Comme présagé lors du bilan 2020 suite aux extensions de consignes de tri, le nombre de sacs jaunes dotés a augmenté sur le centre-ville pour les particuliers. Environ 100 000 sacs de déchets verts ont également été distribués par cette équipe et les prestataires en charge de la collecte des déchets verts.

1.2. Les colonnes d'apport volontaire

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

La collectivité assure en régie les activités suivantes :

- collecte des PAV
- maintenance
- lavage intérieur et extérieur
- nettoyage des abords des sites pour les colonnes verre

1.2.1. Le parc de colonnes

Les colonnes déployées sur le territoire métropolitain par la collectivité sont de deux types :

- aériennes
- enterrées

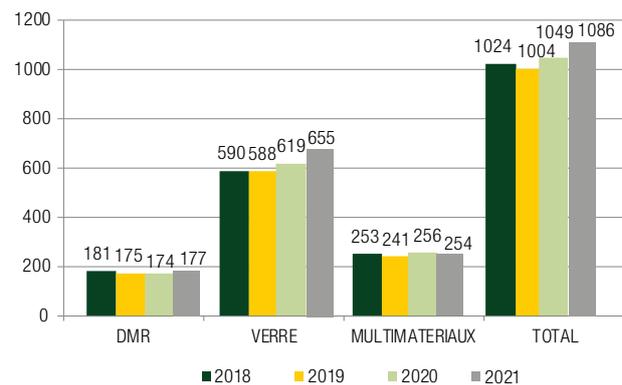
Les implantations pour le flux déchets ménagers résiduels se font dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes sont systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux, afin de systématiser le geste de tri des emballages.

Des colonnes multimatériaux sont également présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour bénéficier de bacs roulants en quantité suffisante.

La densification du réseau des colonnes verre, démarrée en 2020 pour développer le service de proximité auprès des habitants et augmenter les quantités collectées, n'a pu être finalisée en 2021 en raison de difficultés liées à la disponibilité des agents de collecte ainsi qu'à l'approvisionnement en colonnes.

Une réflexion est engagée sur le renouvellement de bornes enterrées en fin de vie. Une nouvelle convention a été adoptée en avril 2021 par le conseil métropolitain, qui prévoit notamment le financement à hauteur de 50 % pour le renouvellement des bornes.

Evolution du parc de colonnes d'apport volontaire



Chiffres clés

1 086
colonnes
(+ 3,5 %/2020)

1.2.2. Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

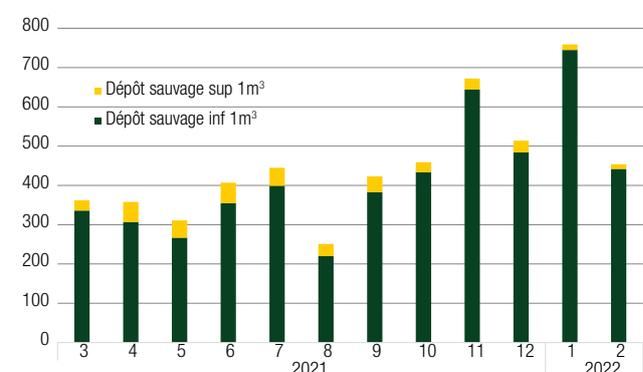
13 agents d'Orléans Métropole œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes en régie. Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de deux laveuses pour le lavage extérieur et de 6 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.

L'entretien courant consiste à enlever les dépôts sauvages autour des bornes verre, à changer les corbeilles de rue, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

Il est assuré lors de **10 tournées de ramassage par jour permettant un passage 2 fois par semaine sur chaque site répartis sur les 22 communes (3 fois en centre-ville d'Orléans).**

5 415 dépôts sauvages (dont 400 supérieurs à 1 m³) ont été pris en charge par les équipes de la direction.

Nombre de dépôts sauvages pris en charge de mars 2021 à février 2022



Le lavage consiste à nettoyer :

- au quotidien l'extérieur des bornes aériennes et le lavage des tambours des bornes enterrées.
- l'intérieur des colonnes enterrées à l'aide d'une laveuse, lors d'opérations planifiées une ou deux fois par an.



La maintenance

ventif et curatif des bornes aéroportées ont été réalisées en 2021.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE



II. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1. L'organisation des collectes de déchets ménagers résiduels et déchets recyclables

2.1.1 Les modes et fréquences de collecte

Le schéma de collecte principal sur la Métropole est le suivant :

- collecte des Déchets Ménagers résiduels (DMr) et multimatériaux (Emballages et papiers) en porte à porte. La fréquence de collecte dépend de la typologie d'habitat et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants.
- collecte du verre en apport volontaire.

Quelques points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- certaines zones de l'hyper centre-ville d'Orléans,
- des voies et impasses inaccessibles aux véhicules de collecte,
- certains immeubles pour pallier le problème de remisage des bacs.

En dérogation au schéma de collecte cité ci-dessus, la collectivité met à disposition de certains usagers des points d'apport volontaires (PAV) pour les flux DMr et multimatériaux.

La cartographie des bornes d'apport volontaire est disponible sur le site internet : www.orleans-metropole.fr pour les 3 flux : verre, DMr et multimatériaux.

Modalités de collecte :

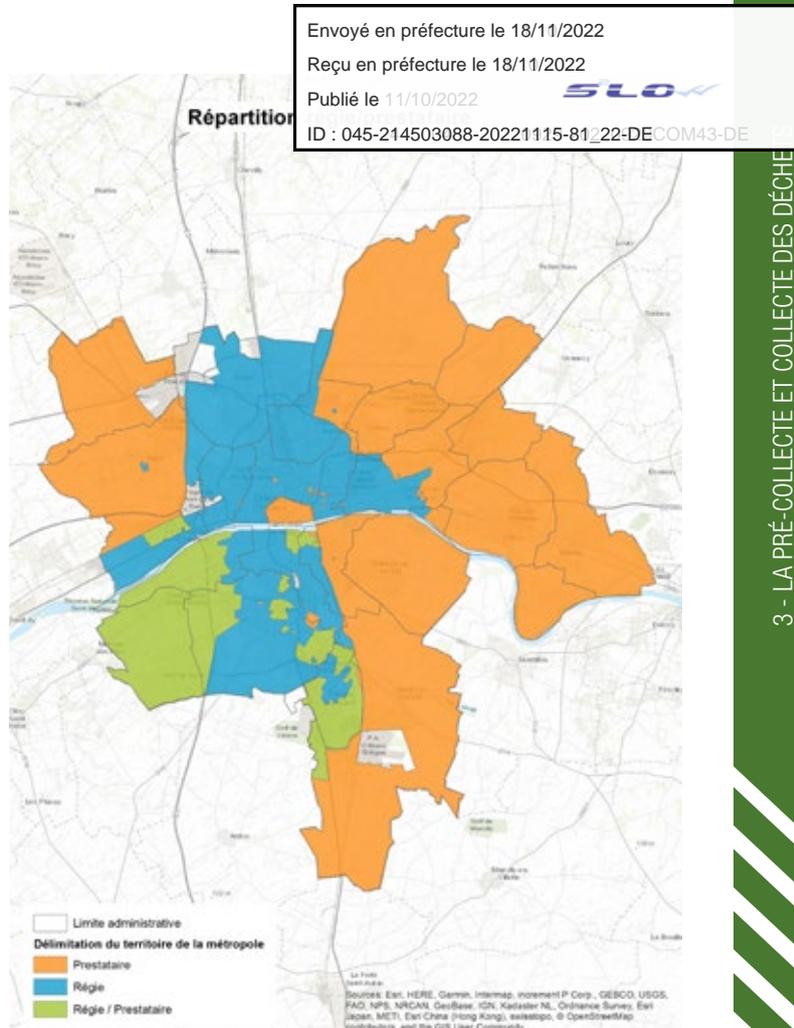
	Type d'habitat	Mode de collecte	Fréquence de collecte	% de la population globale
DMR	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	56 %
	Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	31 %
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	8 %
	Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2 %
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	3 %
MULTIMATERIAUX	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	56 %
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	40 %
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	4 %
VERRE	Tous types d'habitat	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100 %

2.2.2. La répartition régie / prestataire

La répartition des collectes entre la régie et le prestataire Suez est représentée sur la cartographie suivante :

La régie assure 62 % des tournées de collecte en **porte-à-porte**. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation et sur les habitats collectifs. Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques, ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche).

La régie effectue la totalité de la collecte des points **d'apport volontaire**.



2.2.3. Tableau de synthèse des tournées

	Prestataire	Régie PAP	Régie AV	TOTAL
DMR	43 tournées hebdo (C1 à C5)	85 tournées hebdo (C1 à C3)	8 tournées hebdo	136
Multimatériaux	23 tournées hebdo (C0,5 à C1)	31 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo	59
Cartons des professionnels en centre-ville	5 tournées hebdo (C3)			5
Verre	916 inscrits		12 tournées hebdo	12
Total Nb de tournées	71	116	25	212
Equipages	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur	
Nb chauffeurs / ripeurs / (Nb ETP)	28 agents permanents	82 agents permanents	7 agents permanents	117 agents permanents
Nb ETP Intérim (Nb d'heures)	7 (12 700)	10 (18 002)	0	17 (30 702)
Km parcourus	232 875	316 800	93 922	643 597
Consommation de gasoil (L)	184 154	214 300	49 607	448 061
Nombre de véhicules de collecte	14 dont : 8 x 20 m ³ 3 x 14 m ³ 3 x 7 m ³	18 (26 t)	8	40

Les évolutions démographiques et l'extension des consignes de tri pour les emballages en plastique ont conduit à des ajustements de tournées début 2021.

2.2.4. Focus sur la sécurité

La prévention des risques étant un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets, Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires en s'appuyant sur la recommandation R 437 de la CARSAT qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (en dehors des marches arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

Pour les marches arrière dues à une configuration inadaptée de l'espace public, des placettes de retournement ou des points de présentations sont créés, ou à défaut des points de regroupement sont mis en place. Pour les marches arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police permet d'en limiter la récurrence.

Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, la Direction Gestion des Déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation. Au 31 décembre 2021, il reste sur le territoire de la Métropole 2 marches-arrière (800 au début de la démarche).

En 2021, un important travail de diagnostic a eu lieu et se poursuivra en 2022 sur les autres métiers de la Direction de la Gestion des Déchets, afin d'améliorer la sécurité au travail des agents.

2.2.5. Focus sur la régie

Les sites et le matériel

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur 2 sites d'exploitation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des 2 sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.

En complément des 25 poids lourds dédiés à la collecte, la régie dispose de 12 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (Distribution, maintenance et nettoyage) ainsi que de 4 laveuses dont 1 laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

En 2021, près de 600 000 km ont été parcourus par l'ensemble des véhicules (Poids lourds et véhicules utilitaires) de la régie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

SLOX

Les équipes

Le service exploite :

- le pôle exploitation porte-à-porte (PAP)
- le pôle exploitation point d'apport volontaire (PAV)
- le pôle garage mécanique

Le pôle exploitation PAP

Ce pôle comprend deux activités :

- la gestion des contenants de pré-collecte en porte-à-porte assurée (hors renforts) par 4 équipiers en double poste et un encadrant.
- la collecte en PAP

Les collectes en porte-à-porte s'effectuent en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale).

- 82 agents inscrits au tableau des effectifs sont dédiés à la collecte des 23 tournées en porte-à-porte quotidiennes, soit 115 tournées par semaine : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction Gestion des Déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...). Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public "étudiants") vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

- 41 saisonniers sont intervenus en 2021 sur des missions de ripeurs.

Le recours à l'intérim en 2021 :

- 59 salariés pour au moins une heure
- 18 002 heures de travail en 2021 dont 209 heures de formation (11 917 heures de travail dont 180 heures de formation en 2020)
- un coût de 370 947 € (+ 55 % / 2020).

Le pôle exploitation PAV

Le pôle comprend les activités suivantes :

- nettoyage des dépôts sauvages
- lavage des contenants d'apport volontaire
- maintenance
- collecte

Le pôle Garage mécanique

Ce pôle a en charge l'entretien, préventif et curatif, de toute la flotte poids lourds de la ville et la métropole d'Orléans. Il assure également l'entretien de la flotte de véhicules légers de la Direction de la Gestion des Déchets. Pour assurer cette activité, 8 agents sont affectés dont 4 mécaniciens.

Perspectives 2022

Travail de sécurisation des activités PAV et garage mécanique.

2.2. Les collectes spécifiques

2.2.1. La collecte des objets volumineux (encombrants)

Jusqu'en 2020, la collecte des objets volumineux en porte-à-porte était réalisée 1 fois par an sur l'ensemble du territoire. Elle était assurée en benne compactrice et les déchets étaient principalement broyés et destinés à l'incinération.

Un service spécifique existait pour les bailleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans l'année sur les communes comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS).

En substitution à la collecte annuelle, sur les secteurs Orléans Intra-mail, Orléans Quartier Dunois/Madeleine et Olivet sur la partie au Nord de la rivière Loiret, une collecte sur demande était proposée aux particuliers.

Ces services n'ont pas été reconduits sur l'année 2021 et aucune prise en charge des objets volumineux n'a été assurée par Orléans Métropole en dehors des déchetteries.

3. La collecte des végétaux en porte-à-porte

En 2021, la collecte était réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures: Aabraysie Développement, Le Tremplin, Orléans Insertion Emploi, Val Espoir et Respire. En 2021, ce service gratuit de collecte était assuré tous les 15 jours du 1^{er} avril au 30 novembre. Il est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 litres (sacs fournis par Orléans Métropole) et 2 fagots de branchages à chaque collecte.

Sur les 3 936 inscrits, 542 n'ont pas ou peu utilisé le service (entre 0 et 3 fois sur les 15 ramassages).

Les tonnages 2021 sont en forte hausse par rapport à l'année 2020 impactée par des restrictions de collectes dues au COVID19.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

Perspectives 2022

Dans une logique de prévention de la production des déchets, d'accroissement du réemploi et d'une meilleure valorisation, un service de collecte sur rendez-vous sera proposé à l'ensemble des usagers du territoire n'ayant pas de solution alternative (don, vente, réparation, dépôt en déchetterie).



2021	Collecte des végétaux en porte-à-porte
Nombre d'inscrits	3 936 (+6.5 % / 2020)
Volumes collectés	60 292 sacs et 6 018 fagots
Personnel	45 salariés en insertion
Heures de travail	3 678 h
Véhicules	Camions benne 3,5 t + véhicules utilitaires
Kms parcourus	22 584 km
Tonnages	577 tonnes (+33 % / 2020)



4. La collecte des textiles

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.

A fin 2021, 140 bornes sont collectées par Le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries et 8 bornes sur domaine privé.



Orléans Métropole a formalisé son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.

La filière Textiles se veut vertueuse avec une collecte en apport volontaire par une entreprise d'insertion locale, le tri et la revente en boutique solidaire d'une partie des textiles.



829 tonnes de textiles ont été collectées en 2021
(+ 8,8% / 2020)

Les tonnages collectés ont progressé par rapport à l'année 2020 qui avait été impactée par le confinement.

Sensibilisation

En 2021, 5 collèges ont participé au Défi Textile lancé par l'équipe sensibilisation Orléans Métropole.

Ce défi a permis de collecter près de 3,2 tonnes de textiles et de verser 1 500 € à trois associations caritatives.

Le projet d'Agglo mentionnait un objectif en 2020 de 165 points de collecte et 1 000 tonnes de textiles collectées. L'objectif de maillage reste encore à parfaire, mais certaines communes augmentent le nombre de bornes sur leur territoire. Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien à l'emploi local.

A fin 2021, l'association Le Tremplin comptait 27 salariés en insertion : 6 agents de collecte, 10 pour le tri, 8 pour la revente (boutique solidaire) et 3 pour la nouvelle boutique en ligne. 10 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et au fonctionnement de la structure complètent les effectifs.

En 2021, sur les 884 tonnes de textiles collectées : 100% des textiles ont fait l'objet d'un tri :

- 18 t ont été vendues en boutique,
- 201 t destinées à l'incinération
- 665 t transférées en Belgique (TERRE) pour sur-tri avant revente en fripe à l'export, recyclage en chiffons ou pour l'isolation.

Services + : mise à disposition de bornes pour vide-greniers



4

VALORISATION et traitement des déchets

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE



I. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

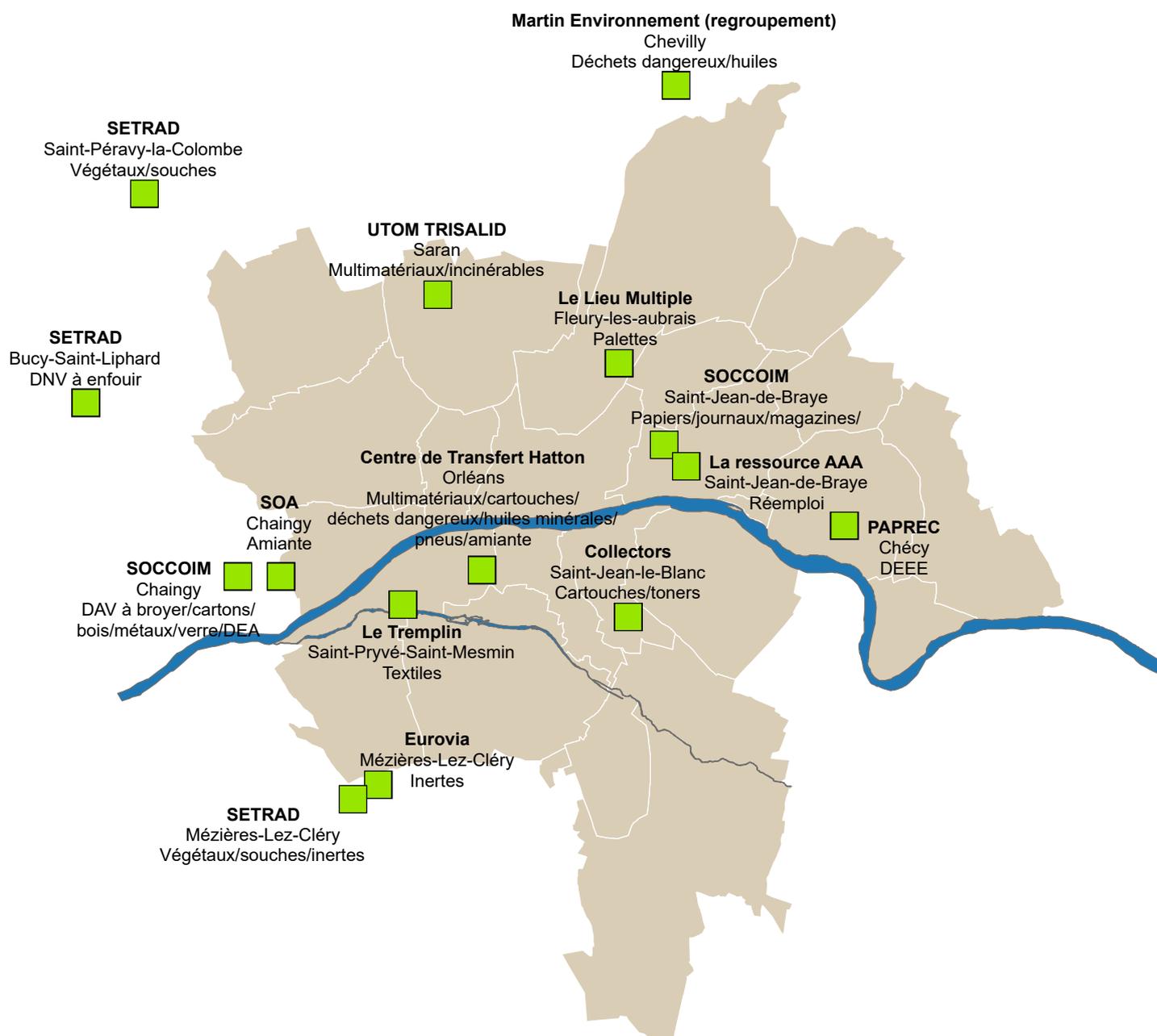
1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) centre de traitement multi-filières, composé de :

- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération (résidus de combustion => environ 10% du volume des ordures ménagères incinérées et entre 20 % et 25 % de leur poids).

6 déchetteries

5 végé'tri

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



A noter : les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes d'Orléans Métropole ne sont pas mentionnées sur cette carte.

II. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRE

2.1. Présentation et contexte

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

SLOX

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes composé d'Orléans Métropole, de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEOM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, un contrat de concession a été signé en juillet 2019 avec la société TRISALID (Filiale de VEOLIA) pour la période allant du 01/11/2019 au 31/12/2028. Ce contrat passé sous la forme d'une "Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri", comprend également l'exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers.

Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :

UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

- **Mise en service en 1995, réhabilitation en 2012.**
- **Capacité réglementaire de traitement :** 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération :** 7 tonnes/heure à pouvoir calorifique inférieur (PCI) 2 000 Kcal/kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation** d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an => électricité en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.

UN CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES (CTCS)

- **Mise en service en 1995**
- **Capacité de tri :** 32 000 tonnes / an (13 354 tonnes/an avant les travaux menés en 2020).
- **Capacité réglementaire du centre de tri :** 35 000 tonnes/an (22 000 tonnes/an avant les travaux).

UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- **Mise en service le 1^{er} décembre 2010**, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 tonnes/an** de mâchefers bruts
- **Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux** extraits des mâchefers confiés au concessionnaire

2.2. Les travaux réalisés en 2021 et évènements

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

UVE

- construction d'un voile de fosse afin d'éviter débordement des déchets sur les quais pendant les arrêts techniques et amélioration de la sécurité au niveau des quais de vidage.
- contrôle décennal de la chaudière : décalorifugeage (mise à nu) complet de la chaudière pour inspection.
- explosion d'une bouteille de gaz dans le four 2 entraînant l'effondrement d'une partie d'un mur et de la voûte dont les réfractaires venaient d'être refaits pendant l'arrêt technique.



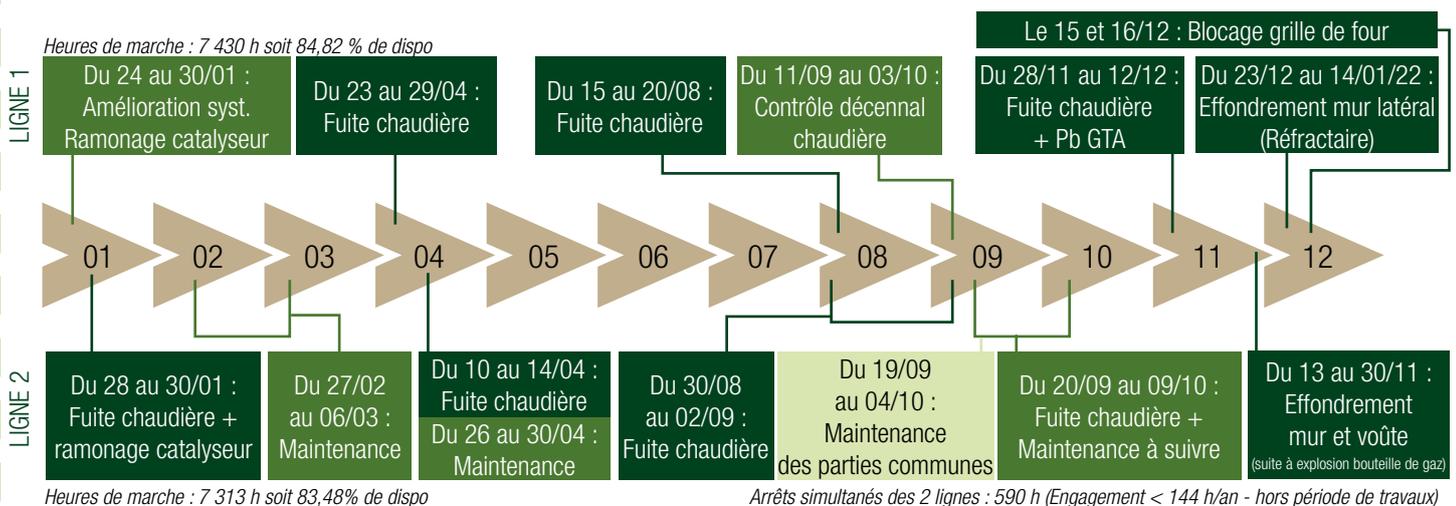
CTCS

- redémarrage du centre de tri le 01/02/2021 avec les multimatériaux d'Orléans Métropole en extension des consignes de tri, puis montée en puissance avec l'arrivée progressive des apports des collectivités membres du groupement.
- essais de performance réalisés en juillet

COMMUNS : poursuite des travaux de sécurité et protection incendie

2.3. Les arrêts techniques

■ Arrêt non programmé ■ Arrêt programmé = Arrêt technique / travaux ■ Arrêt commun



En 2021, 9 arrêts non programmés sont intervenus sur l'unité (5 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018).

Ligne 1 : 4 arrêts pour fuites chaudières principalement et 1 arrêt conséquent pour effondrement du mur latéral du four.

Ligne 2 : 3 arrêts pour fuites chaudières et un gros arrêt lié à l'explosion d'une bouteille de gaz dans le four qui a provoqué l'effondrement de la voûte et du mur latéral

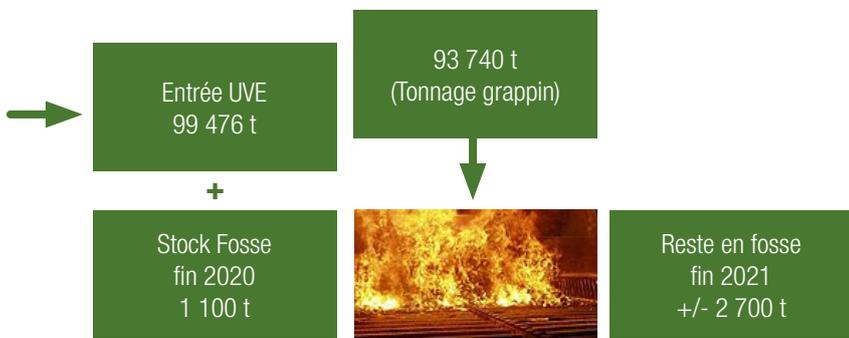
2.4. Les déchets traités sur l'UVE en 2021

*DAE : Déchets d'Activités économiques

**DASRI : Déchets d'activités de soins

2.4.1. Évolution des quantités

Quantités entrantes	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
DMr (toutes collectivités confondues)	74 204,000 t	71 639,530 t	77 907,840 t	8,75 %
Déchets incinérables : Déchets en provenance des Déchetteries ou communes	11 538,000 t	9 565,792 t	12 957,252 t	35,45 %
Refus de tri + Déclassement Collecte sélective	6 114,000 t	3 731,435 t	4 675,299 t	25,29 %
Autres (DAE + DASRI + Déchets confidentiels)	9 659,000 t	6 003,249 t	3 936,080 t	-34,43 %
Collectes sélectives incinérées suite à fermeture CDT pendant confinement		1 611,160 t		
TOTAL ENTRANTS	101 515,000 t	92 551,166 t	99 476,471 t	7,48 %
Stock fosse fin d'année	1 700,000 t	1 100,000 t	2 700,00 t	
Quantité incinérée (tonnage grappin)	101 916,177 t	93 182,036 t	93 740,000 t	2,46 %

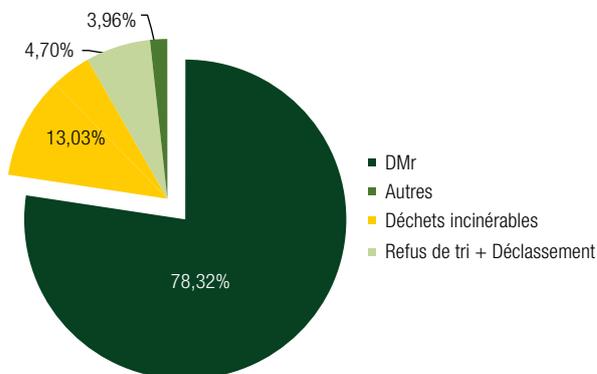


Les tonne... par rapport à 2020 malgré un temps de fonctionnement similaire à celui de 2020, année des travaux. En effet, 2021 a été marquée par un nombre d'arrêts relativement important en plus du contrôle décennal sur la chaudière 1. Cependant, la capacité de traitement est meilleure en 2021 (6,35 t/h) qu'en 2020 (6,21 t/h).

2.4.2. Répartition des entrants par type de flux

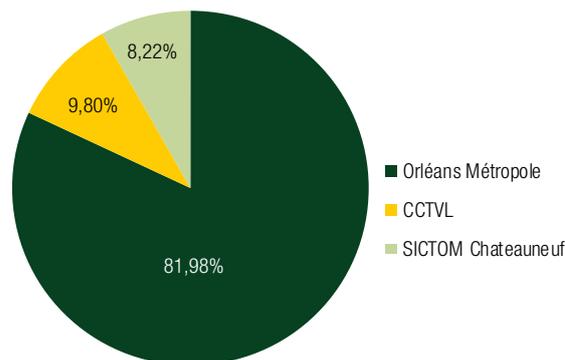
En 2021, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels atteint plus de 78 % des entrants contre 77 % en 2020. En 2021, les détournements ont été inférieurs à ceux de 2020. Les déchets en provenance des déchetteries et des services municipaux ont augmenté passant de 10,34 % des entrants en 2020 à 13,03 %.

Cette augmentation des déchets en provenance des déchetteries participe à l'augmentation du PCI (Pouvoir calorifique des déchets) avec une moyenne de 2 405 kcal/kg en 2021 contre 2 350 en 2020, engendrant davantage de dégradations dans la partie four/chaudière (rappel : le fonctionnement des fours est prévu pour un PCI de 2 400 kcal/kg).

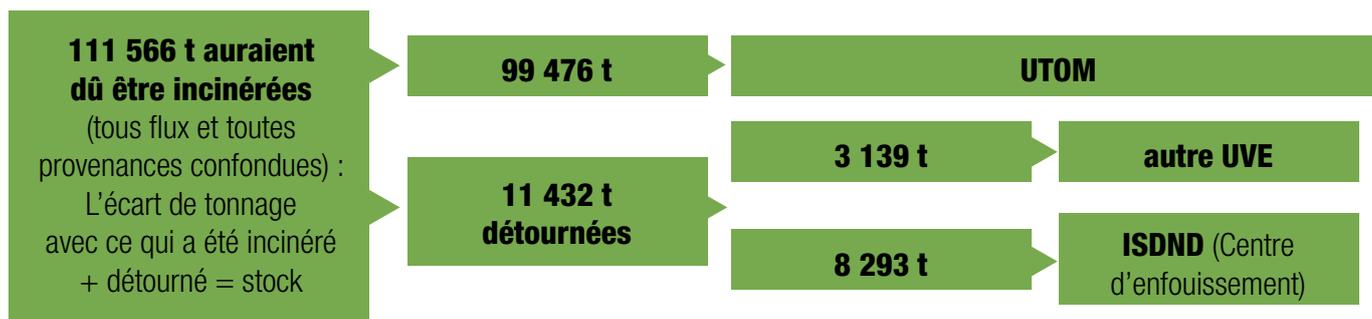


2.4.3. Répartition des entrants par provenance

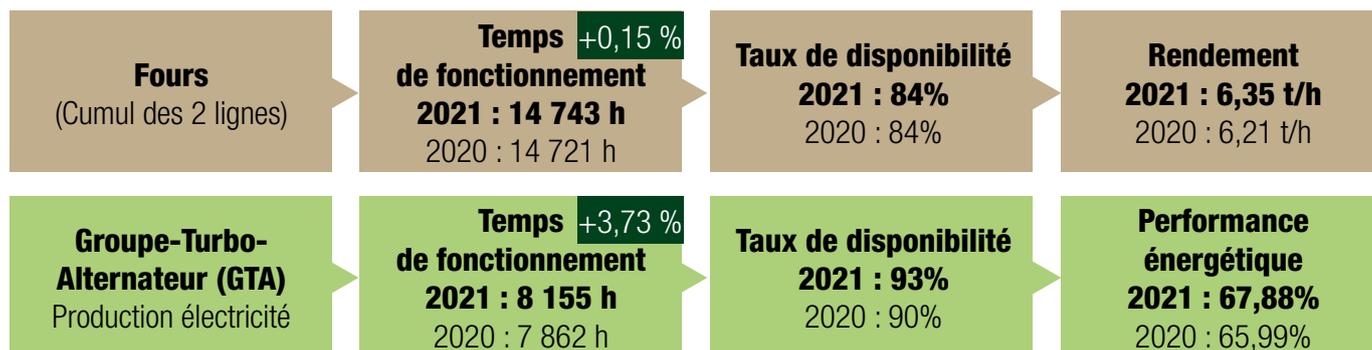
La provenance majoritaire reste Orléans Métropole à + de 80 % (+ de 82 % en 2020). La diminution de la part de la Métropole s'explique par des apports plus conséquents des autres collectivités membres du GAC.



2.4.4. Les détournements vers d'autres installations



2.4.5. Bilan de fonctionnement de l'UVE



Le bilan de fonctionnement des fours et de la turbine en 2021 est fortement impacté par la décennale réalisée sur la chaudière de la ligne 1 et un nombre d'heures d'arrêts restant élevé (2 776 h en 2021 les 2 lignes confondues contre 2 847 h en 2020).

2.4.6. Du traitement à la valorisation

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

Traitement et valorisation par l'UVE

Apports d'Orléans Métropole : 76 136 tonnes

- DMr : 63 736 t
 - refus de tri/déclassement : 2 495 t
 - déchets des déchetteries et services municipaux : 12 957 t
- 276 kg/hab/an**

Apports collectivités du GAC* : 15 705 tonnes

- DMr : 7 867 t
- . CCTVL** : 8 141 t
- . SMICTOM de Sologne : 6 030 t
- refus tri/déclassement : 1 079 t
- . CCTVL : 304 t
- . SICTOM de Chateauneuf : 789 t
- CC du Romorantinais et du Monestois : 252 t
- . SMIEEOM Val de Cher : 117 t
- . SICTOM de Sologne : 72 t

Apports complémentaires (via exploitant) : 3 936 tonnes

- DMr : 0 t
- DAE : 530 t
- DASRI + Déchets confidentiels : 3 406 t



Unité de valorisation énergétique

Tonnage total réceptionné : 99 476 t

Tonnage total traité : 93 740 t

Disponibilité des fours : 84 %

Capacité moyenne de traitement : 6,35 t/h

1- Valorisation énergétique : électricité

Production d'électricité : 47 469 MWh

Vente sur marché libre : 37 628 MWh

Autoconsommation : 10 226 MWh

Production de mâchefers Bruts : 21 927 t

2 - Valorisation matières :

- Vente mâchefers 0-40mm : 15 327 t > sous-couches routières
- Vente acier : 781 t
- Vente aluminium : 195 t } recyclage

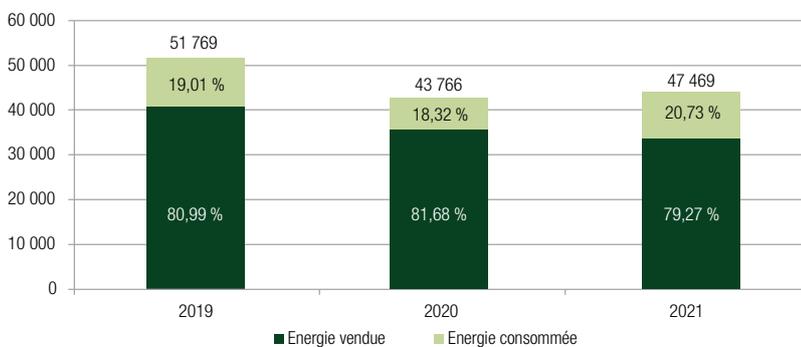
3 - REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) + cendres : 2 427 t

► Centres de traitement spécialisés

*GAC : Groupement d'Autorités Concédantes

**CCTVL : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
La CCTVL est un syndicat de collecte partenaire historique d'Orléans Métropole

Évolution de la production d'électricité (en MWh)



La production d'électricité a augmenté de 8,46 % entre 2021 et 2020 (année des travaux) mais reste inférieure de -8,31 % par rapport à 2019 année d'exploitation normale.

2.5. Les déchets traités dans le centre de tri en 2021

2.5.1. Quantités entrantes sur le centre de tri TRISALID

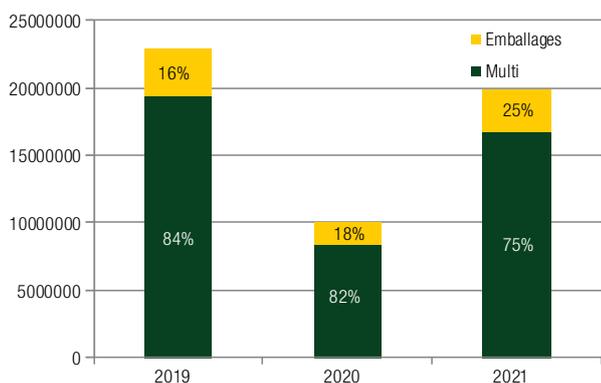
	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020	
Multimatériaux	Orléans Métropole	12 305,000 t	8 122,310 t	10 994,062 t	35,36 %
	La Carene	6 402,000 t			
	CCRM			1 333,000 t	
	SITREVA			923,900 t	
	Terres du Haut Berry			1 414,320 t	
	CC Sauldre et Sologne			267,700 t	
Emballages	CCTVL	1 293,000 t	970,800 t	1 507,120 t	55,25 %
	SICTOM Châteauneuf	2 335,000 t	814,464 t	2 140,920 t	162,86 %
	SMIEEOM Val de Cher			787,240 t	
	SMICTOM de Sologne			474,540 t	
Total	22 335,000 t	9 907,574 t	19 842,802 t	100,28 %	
Quantités triées (avec pondération des stocks)	22 265,000 t	10 101,174 t	19 367,802 t	91,74 %	



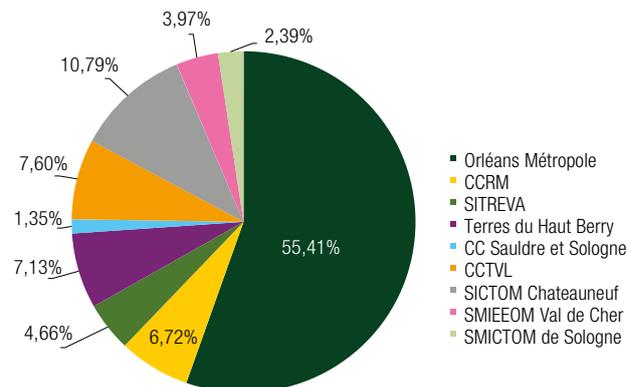
L'activité du centre de tri a été mise en service industrielle des collectivités du groupement, exception faite des tonnages du SIRTOMRA (Artenay) et du SITOMAP (Pithiviers) dont l'arrivée sur le site est prévue en janvier 2022. De plus, l'exploitant traite également les multimatériaux de 3 collectivités en contrat direct avec lui ("recyclables tiers").

2.5.2. Evolution, composition et provenance des flux triés sur le centre de tri

Evolution des flux traités sur l'UTOM



Flux entrant sur le CTCS par provenance



Le GAC représente près de 87% des apports.

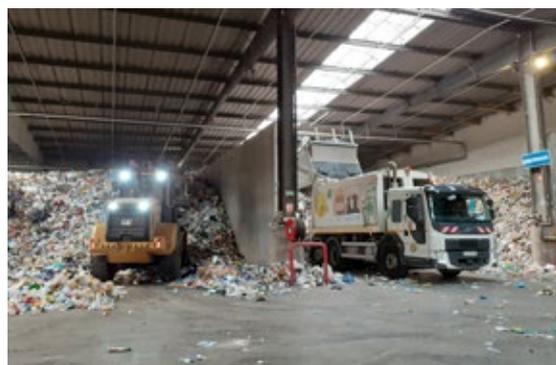
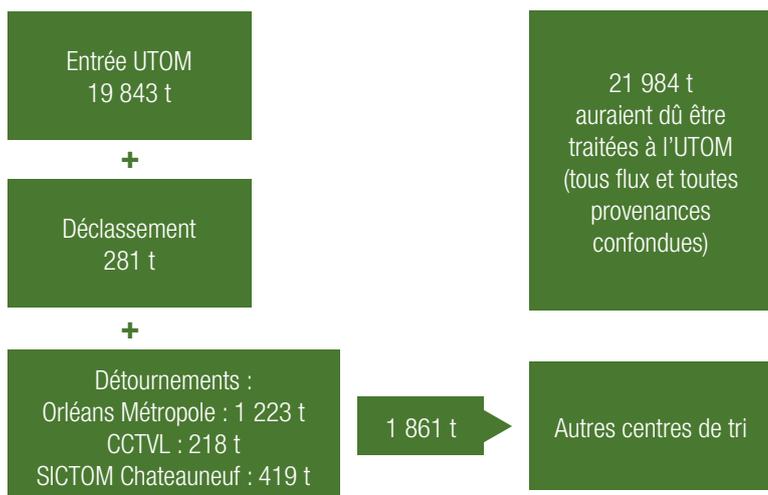
Le flux majoritaire reste les multimatériaux. La proportion des emballages augmente avec l'arrivée des nouvelles collectivités membres du groupement.

2 collectivités du GAC sont en multimatériaux (Orléans Métropole et la CC du Romorantinais et du Monestois) ainsi que les collectivités tiers (SITREVA, CC Sauldre et Sologne et terres du Haut Berry). Toutes les autres collectivités sont

en emballages. Par contre, toutes les collectivités sont en extension des consignes de tri.

Le tri s'effectue par campagne c'est-à-dire tri des multimatériaux ou tri des emballages car le processus du nouveau centre de tri diffère en fonction des flux entrants contrairement à l'ancien centre de tri.

2.5.3. Les détournements



2.5.4. Bilan de fonctionnement du CTCS

Tonnage de recyclables triés 2021 : 19 368 t 2020 : 10 101 t	Temps de tri +8,78 % 2021 : 2 305 h marche 2 926 h fonctionnement théorique 2020 : 2 119 h / 2 265 h	Taux de disponibilité 2021 : 79 % 2020 : 94 %	Rendement 2021 : t/h 2020 : 4,75 t/h
---	--	--	---

Tri et valorisation par le centre de tri d'Orléans

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

Apports d'Orléans Métropole :
10 994 tonnes

Apports collectivités partenaires :
CCTVL : 1 507 tonnes
SICTOM de Châteauneuf : 2 141 t
CC du Romorantinais et du Monestois : 1 333 t
SMIEEOM Val de Cher : 787 t
SMICTOM de Sologne : 475 t

Apports complémentaires (via exploitant) : 2 606 t
SITREVA : 924 t
Terres du Haut Berry : 1 414 t
CC Sauldre et Sologne : 268 t



Centre de tri

Stock au 01/01/2021 : environ 27 t

Tonnage total réceptionné : 19 843 t**Tonnage total traité : 19 368 t**

Stock au 31/12/2021 : environ 475 t

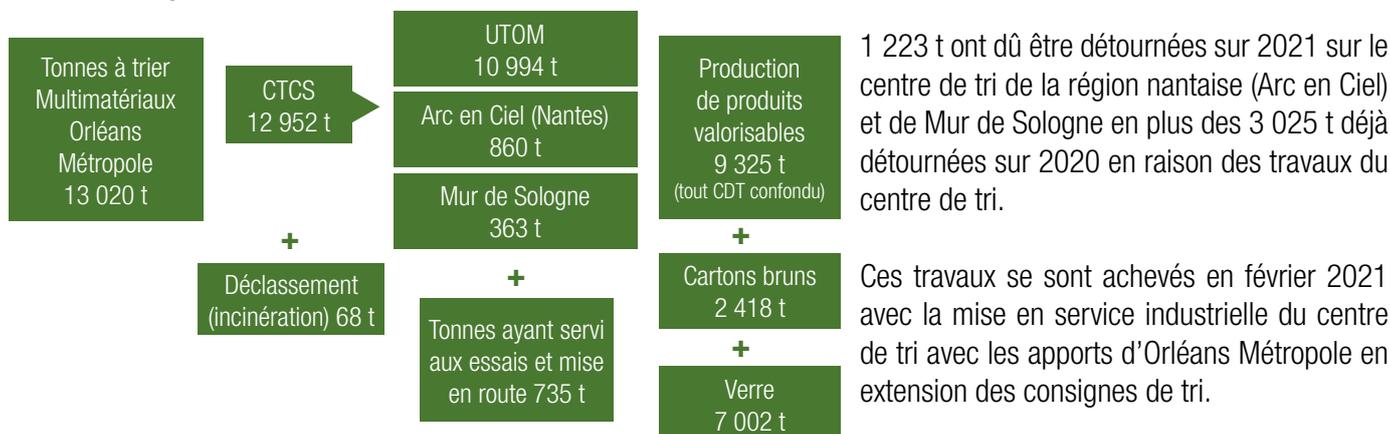
- > production globale : 14 587 t
- > refus de tri envoyé vers UVE : 4 394 t (taux de refus global = 23,15 %)
- > taux de valorisation globale : 102,45 %

Le centre de tri d'Orléans Métropole a redémarré le 01/02/2021 après 4 mois d'arrêt de son activité afin de pouvoir réaliser les travaux d'adaptation à l'extension des consignes de tri et d'augmentation des capacités. Le taux de valorisation supérieur à 100 % s'explique par le fait que des tonnages ont été produits lors des essais et la mise en service industrielle, puis évacués vers les différents repreneurs si la qualité le permettait alors que les tonnages sur les entrants n'ont pas été enregistrés sur cette période. Par ailleurs, les résultats du calcul de la production théorique par matière est peu fiable car repose sur un nombre de caractérisations sur entrants trop faible en début d'activité.

Valorisation matières

2.5.5. Focus sur Orléans Métropole

2.5.5.1. Les quantités valorisées



Année	2020	2021	Evolution	Ratio en Kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	287 019	287 019				
Matériaux	Cartonnettes	2 023 t	2 760 t	36,43%	Paprec	2 979 t
	Briques alimentaires	156 t	163 t	4,49%	Paprec	190 t
	Tous plastiques	1 152 t	1 521 t	32,03%	Paprec	1 687 t
	Acier (métaux ferreux)	382 t	397 t	3,93%	ArcelorMittal	431 t
	Aluminium (métaux non ferreux)	31 t	70 t	125,81%	Regeal Affimet	65 t
	Petits alu	0 t	40 t		PYRAL	48 t
	Papiers/journaux/magazines	1 602 t	3 210 t	100,37%	UPM Chapelle Darblay	3 607 t
	Gros de magasin	2 140 t	1 164 t	-45,61%	Paprec	1 319 t
Sous-total : matériaux issus du centre de tri	7 486 t	9 325 t	24,57%	32,49		10 326 t
Cartons bruns	2 020 t	2 418 t	19,70%	8,42	Paprec	2 418 t
Verre	6 773 t	7 002 t	3,38%	24,40	Verallia	7 002 t
TOTAL	16 279 t	18 745 t	15,15%	65,31		19 746 t

La production globale de matières valorisables a augmenté de 15,2 % entre 2021 et 2020. Ceci s'explique de 2 manières :

- le redémarrage du centre de tri en février 2021 en mode "normal". En 2020, en raison de la crise sanitaire, le centre de tri avait fonctionné en mode dégradé sur la quasi-totalité de l'année et jusqu'à sa fermeture pour travaux en octobre. Pendant cette

période, la production (JRM) avait été arrêtée. En 2021, la production de JRM a repris et explique la forte augmentation de ces derniers et la diminution de la production de gros de magasin.

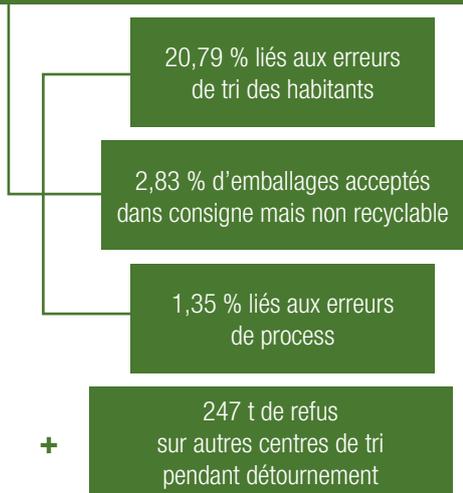
- le passage aux extensions de consignes de tri entraîne une augmentation de la production des plastiques.

2.5.5.2. Les erreurs de tri et le taux de valorisation

Taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole
24,97 % en 2021 (28,86 % en 2020)
 2 427 t (traitée en incinération)

Déclassement : 68 t
 directement en incinération car la mauvaise qualité du tri ne permet pas le tri

+

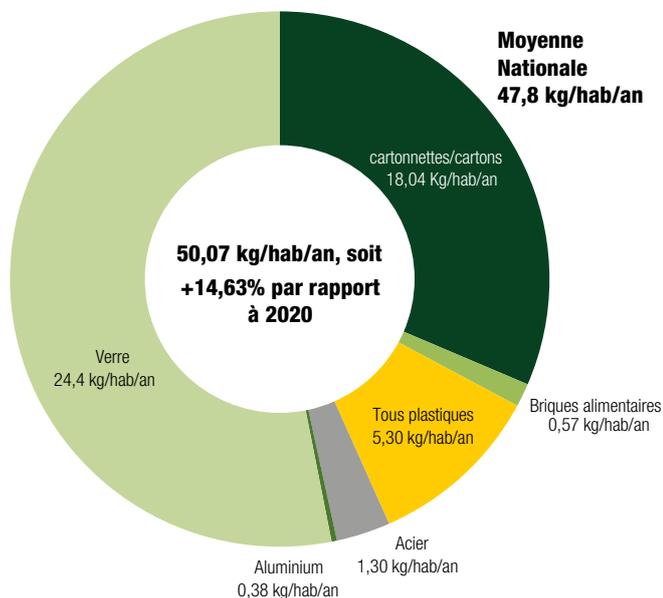


Le taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant diminue par rapport à 2020 passant de 21,9 % à 20,79 %. Le passage à l'extension des consignes de tri explique cette baisse.

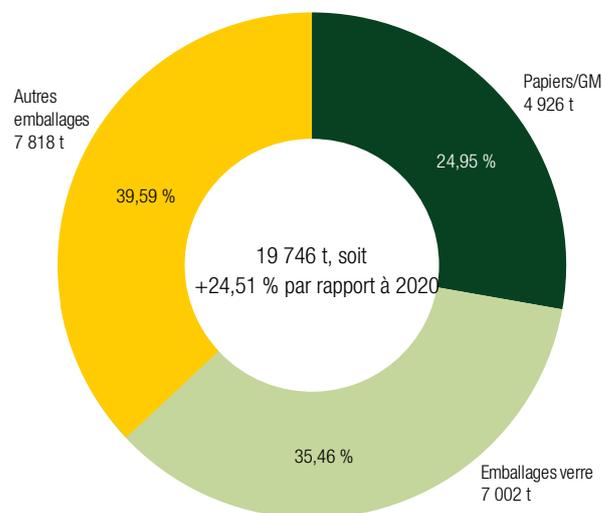
Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 101 % en 2021 contre 90,30 % en 2020, année marquée par le fonctionnement en mode dégradé sur une bonne partie de l'année.

Le résultat du taux de valorisation de 2021 est à considérer avec précaution dans la mesure où les résultats théoriques restent peu fiables du fait du redémarrage du centre de tri et du peu de caractérisations suite à l'extension des consignes de tri.

Ratio d'emballages (hors papiers) en kg/hab/an - y compris verre



Quantité recyclées



Performances Valorisation de la Métropole



Fortement impacté par la crise sanitaire et la perte de tonnages en lien avec la fermeture du centre de tri pendant le confinement.

En 2021, le niveau est supérieur à celui de 2019 (63,54 kg/hab/an). Les quantités d'emballages, notamment ceux en plastique, évoluent fortement par rapport à 2019 suite à l'extension des consignes de tri (+ 13 % pour les plastiques) alors que les quantités de papiers / journaux diminuent significativement.

III. LES DÉCHETTERIES ET LES VÉGÉ'TRI

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOW

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

3.1 Présentation

6 déchetteries sur le territoire et 5 Végé'tri étaient en service en 2021.

L'ouverture de Végé'tri depuis début 2018 permet d'alléger le fonctionnement des déchetteries en permettant un dépôt facilité des végétaux sur des sites dédiés. La Végé'tri de Saint-Jean-de-Braye a ouvert ses portes en 2021 et un nouvel équipement sur Saran viendra compléter le réseau fin 2022.

L'accès aux sites est réservé aux habitants de la métropole orléanaise et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume apporté par usager est limité à 3 m³ pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

Trois axes essentiels orientent les actions concernant les déchetteries :

- réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie,
- faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière,
- capter en déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation.

Horaires d'ouverture sur
www.orleans-metropole.fr/dechets,
rubrique «tri et déchetterie» ou sur
triermondechets.orleans-metropole.fr



3.2 Les déchets acceptés / Les déchets refusés



Cadavre d'animaux - extincteurs - déchets ménagers - engins explosifs - bouteilles de gaz - produits radioactifs - déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante liés - sous conditions, contacter le 02 38 56 90 00) - carcasses de voitures - déchets non refroidis

3.3 L'activité 2021

3.3.1. Les quantités collectées

L'année 2021 connaît une forte augmentation de plus de 20% des tonnages déposés en déchetteries et en Végé'tri. Cette augmentation est en partie due à la fermeture des sites pendant la période de confinement en mars et avril 2020. L'augmentation est de 16,7 % en 2021 par rapport à 2019.

Les tonnages de végétaux sont en hausse de près de 22 % ainsi que les inertes en hausse de 26,8 %.

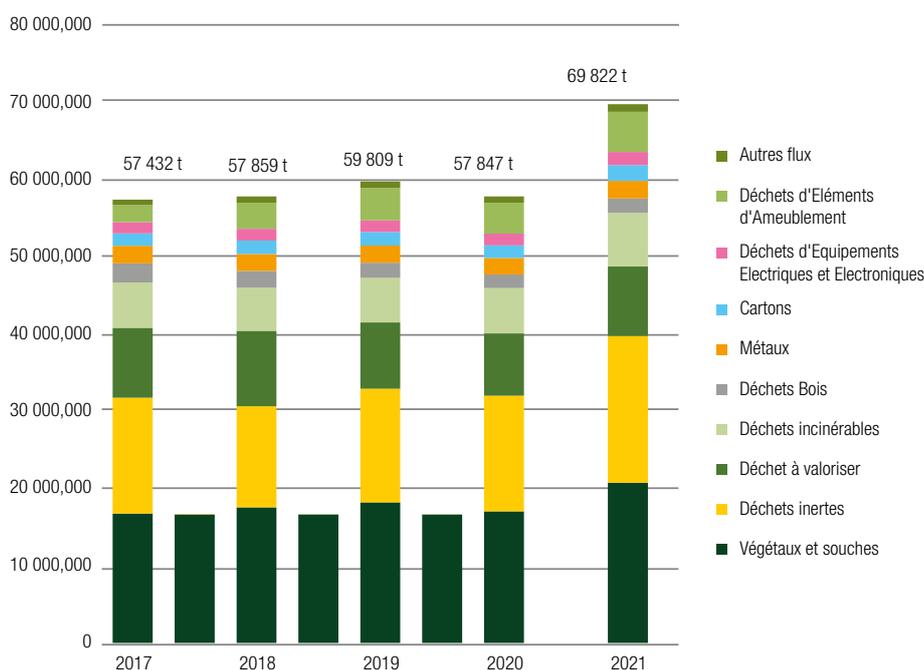
La filière réemploi est en nette accroissement suite à l'exploitation en année pleine des locaux de récupération sur les déchetteries de Saint-Jean-de-Braye et de Saint-Cyr-en-Val.

Année	2020		2021		
Population de référence (hab ; INSEE)	286 257		286 257		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	2020-2021
Végétaux	15 988 t	55,70	19 496 t	67,93	21,9 %
Déchets inertes	14 997 t	52,25	19 019 t	66,27	26,8 %
Déchets à valoriser*	8 077 t	28,14	9 000 t	31,36	11,4 %
Déchets incinérables	5 856 t	20,40	6 955 t	24,23	18,8 %
Déchets Bois	1 764 t	6,15	1 858 t	6,47	5,3 %
Métaux	2 137 t	7,44	2 297 t	8,00	7,5 %
Souches	1 056 t	3,68	1 259 t	4,39	19,2 %
Palettes en Bois	204 t	0,71	284 t	0,99	39,6 %
Huiles végétales	11 t	0,04	14 t	0,05	22,9 %
Capsules Nespresso	8 t	0,03	0 t	-	-100,0 %
Sous-total déchets non dangereux non REP**	50 097 t	174,54	60 184 t	209,69	20,1 %
Déchets dangereux	330 t	1,15	358 t	1,25	8,6 %
Huiles minérales	74 t	0,26	88 t	0,31	17,8 %
Batteries automobiles	39 t	0,14	51 t	0,18	28,7 %
Amiante	72 t	0,25	95 t	0,33	31,6 %
Sous-total déchets dangereux hors REP**	516 t	1,80	592 t	2,06	14,7 %
Cartons	1 644 t	5,73	2 037 t	7,10	23,9 %
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	1 529 t	5,33	1 709 t	5,95	11,8 %
Déchets d'Éléments d'Ameublement	3 988 t	13,89	5 193 t	18,09	30,2 %
Piles et accumulateurs	12 t	0,04	15 t	0,05	20,9 %
Pneus	61 t	0,21	91 t	0,32	49,6 %
Cartouches d'encre	1 t	0,00	2 t	0,01	68,5 %
Sous-total filières REP**	7 235 t	25,21	9 047 t	31,52	25,0 %
Total	57 848 t	201,55	69 822 t	243,27	20,7 %
Verre	534 t	1,86	664 t	2,31	24,3 %
Multimatériaux	412 t	1,44	456 t	1,59	10,8 %
Réemploi	140 t	0,49	265 t	0,92	89,1 %

**REP : responsabilité élargie des producteurs

*Déchets à valoriser = Déchets broyés et incinérés

Synthèse des flux collectés sur l'ensemble des déchetteries et Végé'tri d'Orléans Métropole



3.3.2. Focus sur les végétaux et souches (Déchetteries et Végé'tri)

Les tonnages de végétaux sont en nette augmentation notamment sur les mois de juillet et août.

En 2021, la part des végétaux et souches déposés en Végé'tri représente 88 % des apports totaux de végétaux et souches (83 % en 2020).

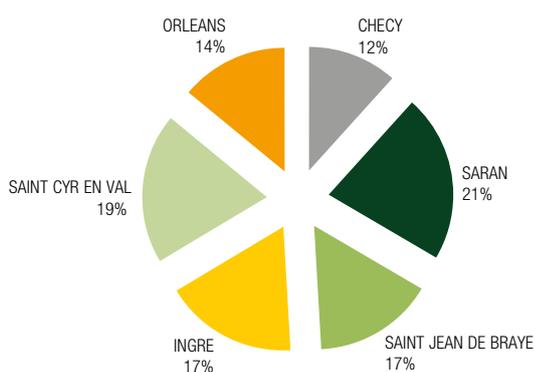
L'ouverture de la Végé'tri de Saint-Jean-de-Braye au printemps 2021 explique cette évolution.



Evolution des apports de végétaux par mois et par année

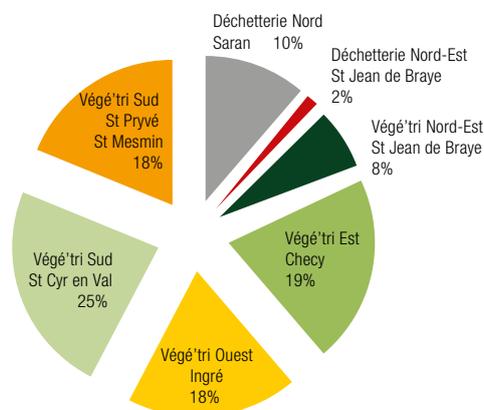
3.3.3. Répartition des apports par site (Hors végétaux)

La déchetterie de Saran draine 21% des tonnages, les déchetteries de Saint-Cyr-en-Val, Ingré et Saint-Jean-de-Braye concentrent chacune entre 17 et 19 % des apports hors végétaux.



3.3.4. Répartition par sites

La Végé'tri de Saint-Cyr-en-Val a concentré 25 % des apports de végétaux. La déchetterie de Saran qui capte 21 % des autres déchets à elle seule ne capte "que" 10 % des végétaux alors que la déchetterie de Chécy qui "ne capte que" 12 % des autres déchets capte 19 % des tonnages de végétaux.



La praticité de déchargement et les délais d'attente plus courts sur les végé'tri concentrent les apports de végétaux sur ces sites. Il ne faudrait toutefois pas que l'ouverture des végé'tri attire de nouveaux flux et réduise ainsi la part des déchets qui étaient auparavant gérés à domicile par les usagers (et/ou sur des équipements de territoires limitrophes).

3.3.4. Fréquentation des équipements métropolitains



En 2021, 944 000 passages (particuliers et professionnels) ont été enregistrés sur les déchetteries et Végé'tri soit une augmentation de 38% par rapport à 2020 (682 000 passages), + 17 % par rapport à 2019 (807 000 passages en 2019).

La part des passages en Végé'tri sur le total est de 29% alors qu'elle était de 13 % en 2020.

3.4 Les filières spécifiques

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

Depuis 2010, le retrait de compost et de BRF (Bois raméal fragmenté) et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (Sites et modalités à consulter sur le site d'Orléans Métropole). Ces filières sont réservées aux particuliers résidant sur la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.



Perspectives

- Fin 2022** :
- Ouverture de la déchetterie Nouvelle génération à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin en remplacement de la déchetterie d'Orléans.
 - Création d'une nouvelle Végé'tri sur Saran.

IV. LES DÉCHETS PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
 Reçu en préfecture le 18/11/2022
 Publié le 11/10/2022 
 ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

4.1 Les déchets assimilables

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 10 000 litres par semaine.

La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, redevance appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés à déposer sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

En 2021, 1 185 professionnels différents ont effectué 34 594 dépôts représentant environ 31 371 m³ de déchets volumineux, 2 tonnes de déchets dangereux et 1 303 DEEE.

4.2. La collecte des cartons des professionnels

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m³ par professionnel.

En 2021, 362 tonnes de cartons ont été collectées auprès des 900 professionnels inscrits. L'augmentation importante par rapport à 2020 (+ 19%) est en lien avec les périodes

4.3. Les déchets municipaux

Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers tels que les déchets résiduels et les recyclables (Verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire. Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des balayures, des déchets bois, des déchets inertes, des végétaux et souches, des métaux, des déchets incinérables et des déchets à valoriser nécessitant un broyage préalable avant incinération.

Ces déchets peuvent être déposés soit :

- directement sur les exutoires retenus dans le cadre du groupement de commandes ou à l'UTOM pour les déchets incinérables,
- au centre de transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès,

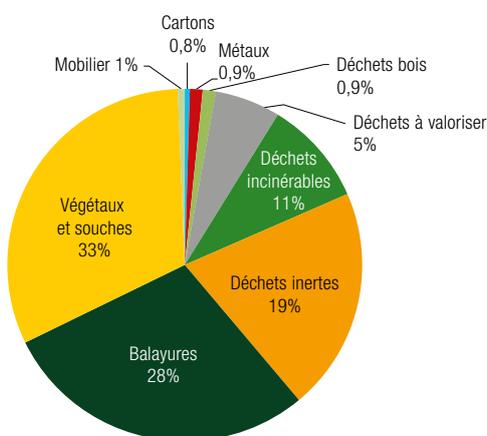
- en déchetteries pour les volumes réduits dans la limite de 5 m³ par apport (50 kg pour les déchets toxiques), hors samedi et dimanche et sur présentation d'une carte d'accès.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes au groupement de commandes pour la prise en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires. Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

Cette prise en charge et l'organisation des pôles territoriaux devrait permettre à moyen terme une connaissance de la totalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplarité des collectivités.

Tonnages	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021	E en	
Cartons	56	62	108	74 %	46	SOCCOIM Chaingy
Métaux	87	157	116	-26 %	- 41	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	130	159	119	-25 %	- 40	SOCCOIM Chaingy
Déchets à valoriser	709	798	686	-14 %	-112	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1 589	1 291	1 468	14 %	177	UTOM Saran
Déchets inertes	3 061	2 745	2 437	-11 %	-308	SETRAD Mézières / SUEZ Chevilly
Balayures	4 129	3 866	3 727	-4 %	-139	Collecti'sable Saint Ay
Végétaux et souches	5 187	4 237	4 383	3 %	146	SETRAD Mézières / Bourdin Fay-aux-Loges
Mobilier	99	86	95	10 %	9	Filière REP - VALDELIA
Déchets dangereux		12	9	-25 %	- 3	Martin Environnement Chevilly
DEEE		36	29	-20 %	- 7	PAPREC
Total général	15 047	13 450	13 177	-2,0 %	- 273	



13 177 tonnes prises en charge pour les services municipaux sur l'année 2021, soit une diminution de 2% par rapport à 2020 sachant que les quantités 2020 étaient en diminution de 11 % par rapport à 2019.

Les quantités de bois et métaux sont en diminution alors qu'elles étaient en augmentation en 2020. Le carton est en forte augmentation (+ 74 %).

FOCUS sur les balayures

Issues de l'entretien mécanisé des voiries, elles sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (canettes, emballages...). Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction

5

L'ADMINISTRATIF et le financier

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLO

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

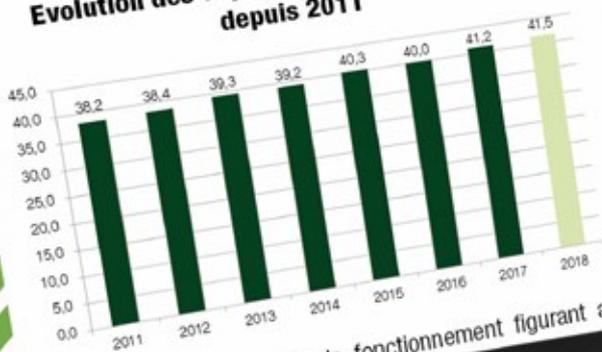
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

2.1.1 Section de fonctionnement

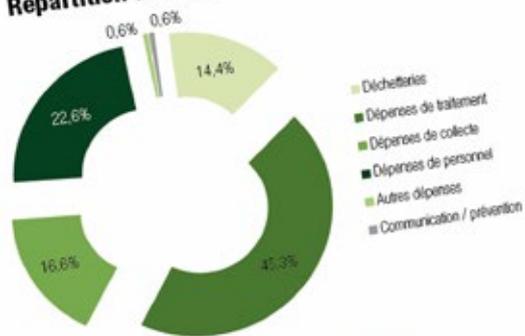
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au

- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2017) Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2017) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Val de Loire.
- Dépenses de communication et prévention pour 0,2 M€ (0,1 M€ en 2017)

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1.2 Les dépenses de collecte

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport à 2017 (+0,151 M€).

I. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉGIE

1.1 Les marchés publics

Les charges présentées dans ce chapitre sont portées par Orléans Métropole pour la compétence (régie comme prestataires).

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ÉCHÉANCE DU CONTRAT
COLLECTE		
Collecte des DMr et collectes sélectives en porte-à-porte	SUEZ	01/06/2023
Collecte des cartons des professionnels	SUEZ	01/06/2023
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	31/12/2021
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	29/06/2021
	VAL DE LOIRE POIDS LOURDS	25/07/2022
Fourniture de pièces et prestations de réparation Poids lourds	LAPAUZE PAUL	25/07/2022
Fourniture de pièces et prestations de réparation VL	ATAC Pièces auto	13/06/2021
	AD BPN	25/07/2022
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	16/02/2023
Fourniture de grues de recyclage, avec passerelle, bras de manutention et caissons	S4C	05/12/2022
Fourniture châssis cabine courte 26 t robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	05/12/2022
Fourniture châssis cabine surbaissée 26 t et pièces associées	SODIMAVI	15/12/2025
Fourniture de bennes à ordures ménagères et basculeurs	TERBERG MATEC	14/12/2025
Fourniture châssis cabine courte 26 t, boîte de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	11/10/2022
Fourniture de grues hydrauliques, bennes compactrices, pièces associées	S4C	04/10/2022
Fourniture de châssis 7,5 t avec boîte robotisée équipé d'un nettoyeur haute pression,	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
TRAITEMENT		
Incinération	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone nord)	SUEZ	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	BOURDIN JARDINS ET PAYSAGES	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets verts en PAP	SOCCOIM	06/03/2022
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	03/12/2022
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2022
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2021
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Acquisition laveuse de conteneurs PAV	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	28/03/2022
Travaux d'aménagement pour l'amélioration de la collecte des déchets	EUROVIA	06/12/2021
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	SULO	15/07/2022
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2021
Acquisition colonnes enterrées	SULO	12/03/2023
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	12/03/2023
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SAUR	31/12/2022
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	20/02/2022
Développement filière réemploi en déchetterie	GRPT LA RESSOURCE AAA	24/03/2023

1.2 Les principales rémunérations

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

SLOX

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

Prestataires	MONTANT ANNUEL VERSE (en € TTC)							Évolution 2020/2021
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
ORVADE JUSQU'À 10/2019 PUIS TRISALID	11 366 452	10 722 854	11 548 534	11 752 945	10 271 801	8 564 302	9 290 460	8,5 %
SOCCOIM	3 497 932	3 660 044	3 860 320	3 892 108	3 688 442	4 169 941	3 623 971	-13,1 %
COVED	91 616	74 168	73 391					
SITA Centre Ouest => SUEZ RV CENTRE OUEST	3 310 033	2 990 456	2 840 140	2 885 758	2 967 015	3 423 753	3 269 143	-4,5 %
SETRAD	1 022 996	1 029 276	1 013 977	957 356	1 095 712	396 948	336 591	-15,2 %
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE-RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMLIN-OIE	181 643	199 615	202 370	215 513	200 452	246 244	234 475	-4,8 %
COLLECTI 'SABLE	18 500	44 964				199 864	214 146	7,1 %
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	91 655	148 231	176 549	192 015	167 140	277 595	166 293	-40,1 %
BS ENVIRONNEMENT	5 040	6 123	6 686					
TERCOL	29 396							
PLASTIC OMNIUM JUSQU'À 2018 PUIS SULO	125 684	1 175 014	327 889	271 948	480 299	333 327	775 480	132,6 %
CONTENUR	126 558							
ASTECH	102 536	147 026	142 823	173 034	141 092	40 290	141 856	252,1 %
SODIMAVI	247 037	469 386	74 794	599 360	286 317	113 495	356 651	214,2 %
LOIRET TRUCKS	57 831	127 258	58 034	18 917	22 675	208 689	24 241	-88,4 %
SEMAT	48 888	38 322	27 821	14 303	6 410	919	1 614	75,6 %
LAPAUZE	43 120	39 561	41 800	12 159	21 918	33 438	22 777	-31,9 %
EUROVOIRIE JUSQU'A 2019 PUIS TERBERG	182 856	369 807	24 897	423 681	208 413	114 358	318 822	178,8 %
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (PNEUS)	73 608	78 107	72 121	100 022	53 573	73 132	63 384	-13,3 %
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C					2 659	383 982	12 842	-96,7 %
LA RESSOURCE AAA					48 438	105 141	158 305	50,6 %
TOTAL	20 628 791	21 331 603	20 492 147	21 509 119	19 662 358	18 685 418	19 011 051	1,7 %

Les rémunérations indiquées ci-dessus correspondent aux sommes payées au cours de l'année 2020. Dans certains cas, des prestations de l'année 2020 ont été payées en 2021.

Les principales rémunérations versées aux prestataires ont augmenté (+1.7 %) entre 2020 et 2021.

Les baisses successives entre 2018 et 2020 sur le tiers ORVADE se justifient par la fin du marché d'exploitation de l'usine de traitement des déchets et son remplacement par un contrat de DSP. Ce même élément explique la baisse globale de rémunération constatée entre 2019 et 2020. En 2021, l'augmentation est due à la progression des tonnages issus de l'extension des consignes de tri et la hausse de TGAP. Un protocole transactionnel dû aux surcoûts liés à la pandémie de la COVID 19 est également

intervenu. 2021 a été la première année de versement de la rémunération financière correspondant aux travaux du centre de tri.

L'augmentation pour le prestataire SUEZ résulte majoritairement de l'évolution des indices de prix. Les dépenses réelles de 2021 pour SUEZ s'élèvent à 3 477 000 €.

Les charges d'exploitation des déchetteries (SOCCOIM) sont en augmentation (4 077 000 € en dépenses réelles) du fait de l'ouverture de la Végétri de Saint-Jean-de-Braye début mai 2021 et d'une augmentation globale des tonnages par rapport à 2020.

II. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLÉMENTAIRE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

Eco-organismes en contrat avec ORLEANS METROPOLE

Matériaux	Modalités de collecte	Eco-Organisme	Date de signature	Modalités
Emballages en plastique, en papier-carton, en aluminium, en acier, briques alimentaires	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
Verre	Collecte en apport volontaire			
Papiers	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	07/06/2018	Financière
Mobilier	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
Déchets dangereux	Déchetteries	Eco-DDS	09/2013	Mixte
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	04/2020	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
Pneus	Déchetteries	Aliapur		Opérationnelle

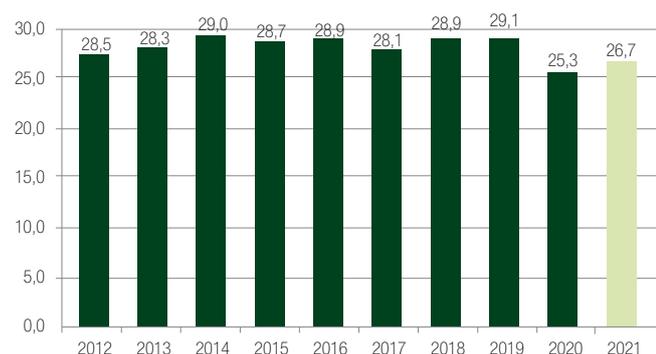
III. LES DEPENSES / RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2021 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

3.1. Les dépenses

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

1. Section de fonctionnement



En 2021, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 20,757 M€ (hors masse salariale), soit une hausse de 10 % par rapport à 2020 (18,836 M€).

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement de :

- charges de collecte en prestations pour 3,477 M€ (- 0,272 M€), avec :
 - des prestations de collecte en porte-à-porte (3,248 M€ soit + 0,145 M€)
 - une diminution des charges de collecte des encombrants à - 0,443 M€ - Marché non reconduit sur 2021
 - la collecte des déchets verts (0,260 M€ soit + 0,033 M€)
- prestations de traitement pour 11,026 M€ (+ 1,6 M€) :
 - Les charges de traitement à l'UTOM augmentent de + 0,790 M€ (+ 0,263 M€ sur l'incinération, +0,329 M€ sur le tri et +0,198 M€ sur la TGAP)

- traitement des déchets municipaux diminuent de 0,114 M€ (0,357 M€)
- protocole transactionnel (surcoût COVID) + 0,927 M€ (dont 0,252 M€ feront l'objet d'un remboursement par les autres membres du groupement d'autorités concédantes)
- rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs CTCS +0,358 M€.

- **l'exploitation des déchetteries (4,077 M€) augmente de 0,136 M€ :**

- les charges d'exploitation des différents sites augmentent de 0,069 M€ (3,882 M€)
- le développement de la filière réemploi se chiffre à 0,195 M€ et progresse de 0,067 M€

- **dépenses de la régie pour 1,6 M€ qui sont en augmentation (+0,255 M€) :**

- les dépenses d'entretien et réparations mécaniques sont en baisse de 0,030 M€ (0,364 M€)
- le poste carburant augmente de 0,100 M€ (0,465 M€)
- les dépenses d'entretien des sites d'exploitation (combustibles, téléphone, frais d'entretien des bâtiments dont le ménage, les maintenances..) sont en baisse de 0,005 M€ (0,206 M€)
- le poste vêtements de travail (acquisition et entretien) régresse de 0,050 M€ (0,092 M€)
- les dépenses liées aux bacs et sacs connaissent une légère augmentation de 0,004 M€ (0,060 M€)

- **+ 0,234 M€ de dépenses liées aux recettes matériaux reversées à la CCTVL (0,296 M€).**

- **dépenses de communication en progression de 0,057 M€ (0,168 M€)**

- **dépenses de personnel en diminution de 0,450 M€ pour la masse salariale mais en augmentation pour les charges liées au recours à l'intérim d'insertion qui s'établissent à 0,371 M€ (+ 0,132 M€)**

2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2021 s'élèvent à 3,826 M€, réparties comme suit :

- **dépenses récurrentes (2,801 M€)** notamment :
 - travaux/équipements sur les déchetteries (0,139 M€)
 - acquisition de bacs roulants (0,707 M€),
 - renouvellement de 2 camions bennes et 1 laveuse (0,659 M€),
 - installation de points de collecte aériens et enterrés (0,207 M€),
 - entretien des véhicules (0,098 M€),
 - travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,144 M€),

- aménagement d'aires de regroupement (0,031 M€),
- travaux d'entretien de voirie à l'UTOM (0,014 M€),
- acquisition de matériels informatiques (0,528 M€),
- travaux d'aménagement et d'équipement du centre de transfert des déchets de la rue Hatton (0,031 M€),
- travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,038 M€),
- acquisition de composteurs (0,040 M€)
- acquisition et l'aménagement de véhicules légers (0,097 M€),
- équipements pour la communication (0,003 M€)

- **projet de déchetterie nouvelle génération (0,561 M€)**

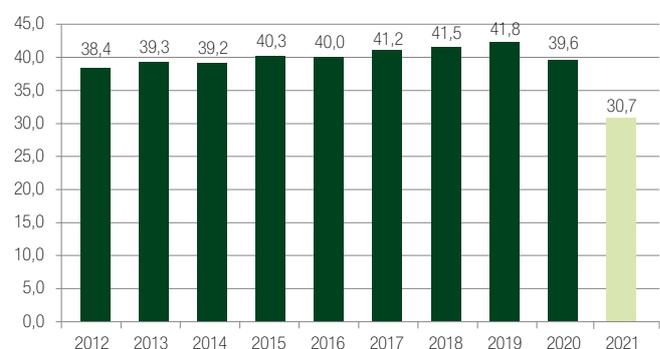
- **études et travaux sur les Végé'tri notamment Saint-Jean-de-Braye (0,464 M€)**

Les projets 2021 font l'objet de **6,706 M€ de reports d'investissements** sur 2022 dont les principales dépenses concernent :

- 4,178 M€ pour le projet de la nouvelle déchetterie de ST PRYVE ST MESMIN,
- 0,842 M€ pour le projet de la Végé'tri de Saran,
- 0,608 M€ pour l'acquisition de bennes à déchets,
- 0,569 M€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire,
- 0,173 M€ pour les travaux de couverture des locaux de la base Nord de la Direction des Déchets,
- 0,144 M€ pour les déchetteries (dont 0,63 M€ pour la Végé'tri de Saint-Jean-de-Braye).

3.2. Les recettes

1. Section de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2012

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30,685 M€ et baissent de 8,9 M€ par rapport à 2020 du fait de la baisse du taux de TEOM.

Suite à la mise en œuvre de la DSP fin 2019, certaines

recettes perçues directement par la Métropole en 2019 sont intégrées au contrat de DSP (facturation des coûts de traitement de l'UTOM aux utilisateurs extérieurs-syndicats de communes, entreprises, établissements de soins... recettes liées à la production et la revente d'électricité) et viennent expliquer la diminution des recettes en 2020 :

- **du produit de la TEOM (22,270 M€ soit - 10,879 M€ par rapport à 2020) avec un taux modificatif passant à 5,80 % en lieu et place 8,73 %.**
- **de recettes propres (8,415 M€ soit + 1,964 M€ par rapport à 2020) :**
 - recettes issues du tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte à porte, apport volontaire ou en déchetterie (5,649 M€ soit + 0,963 par rapport à 2020)
 - les redevances d'utilisation de l'UTOM par le délégataire (0,961 M€ soit + 0,281 par rapport à 2020)
 - le produit de la redevance spéciale perçu pour la

collecte et les
sements pub

- (0,604 M€ soit + 0,110 M€ par rapport à 2020)
- du reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM (0,259 M€ soit - 0,063 M€ par rapport à 2020)
- de la facturation des professionnels en déchetteries (0,086 M€ soit - 0,079 M€ par rapport à 2020)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-8122-DECOM43-DE

2. Section d'investissement

Les recettes d'investissement (0,012 M€) correspondent principalement au versement d'un bonus écologique sur les véhicules (0,010 M€).

1,244 M€ sont reportés sur 2022 dont 1,221 M€ de subventions DSIL et FEDER sur le projet de la nouvelle déchetterie de St Pryvé St Mesmin, puis 0,23 M€ au titre de cofinancement pour la mise en place de colonnes enterrées.

3.3. Le financement du service

La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

1) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé de 2005 à 2020 à 8,73 % quelles que soient les communes. En 2021, le taux a été fixé à 5,8 %.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe. Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

2) La redevance spéciale

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2

Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	COÛT DE COLLECTE 2021	COÛT DE TRAITEMENT 2021
Pour un conteneur de 120 litres	2,68 €	2,05 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	2,26 €	4,08 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,28 €	5,80 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,59 €	11,23 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	17,22 €	12,80 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	13,05 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,50 €	
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,45 €	

IV. COMPTABILITE ANALYTIQUE - LES COÛTS 2020

Orléans Métropole a intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice de comptabilité analytique a été produite annuellement.

Le travail sur la comptabilité analytique 2021 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2020.

1. Le coût complet en € HT

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	déchets verts	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Total	%/total
Tonnages 2020	65 281	11 999	6 978	57 848 42 851 hors gravats	432	1 632	305	305	
% par rapport au tonnage total	45,2 %	8,3 %	4,8 %	40,0 %	0,3 %	1,1 %	0,2 %	100,0 %	
Charges de structure	1 098 166	620 858	85 099	447 017	24 313	39 491	8 901	2 323 845	8,5 %
Communication	204 955	204 956	32 456	25 619	10 248	25 620	5 124	508 978	1,9 %
Prévention	92 056	12 674	7 370	205 361	683	1 724	322	320 190	1,17 %
Pré-collecte	534 096	566 690	557 472	0	40 385	---	---	1 698 643	6,2 %
Collecte	6 077 382	2 440 065	295 975	2 295 601	187 111	293 113	80 571	11 669 818	42,6 %
Transport /Transfert	0	0	32 285	1 155 539	21 926	0	0	1 209 750	4,4 %
Traitement	4 909 842	3 546 301	0	1 070 815	7 015	122 794	13 234	9 670 001	35,3 %
Total	12 916 497	7 391 544	1 010 657	5 199 952	291 681	482 742	108 152	27 401 225	

Les charges de traitement sont en baisse pour les DMR, les déchetteries et le flux multimatériaux, notamment suite à l'entrée en vigueur en année pleine du nouveau contrat de concession relatif à l'incinération et au tri.

Les charges de collecte des DMR sont en augmentation : + 5,2 % pour le porte-à-porte et + 15 % pour l'apport volontaire.

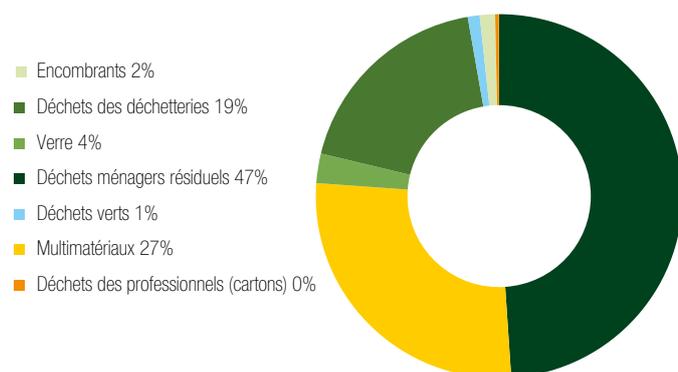
Les charges de collecte des Multimatériaux sont en diminution de - 19 % pour le porte-à-porte et en augmentation de 15 % pour l'apport volontaire.

Au global les charges de collecte en porte-à-porte (DMR + Multimatériaux) sont en diminution de 3 %. Les évolutions par flux s'expliquent par une modification de la répartition des charges communes.

La collecte du Verre (en apport volontaire) est en augmentation de 16 %.

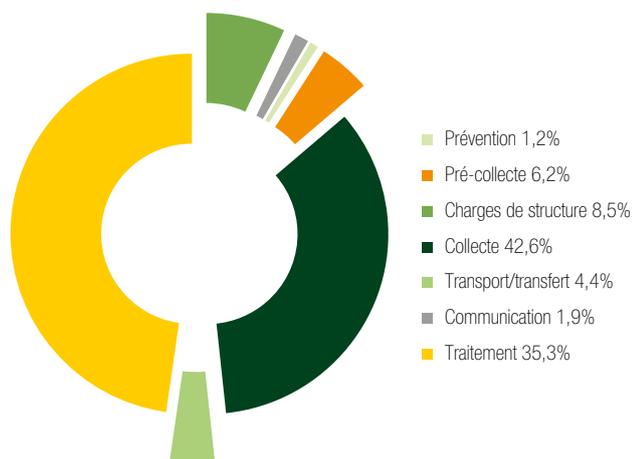
Les charges de pré-collecte et notamment d'entretien-maintenance-nettoyage pesant sur l'apport volontaire sont toujours en progression (+ 12 %).

Répartition des coûts complets par flux de déchets



Le flux déchets ménagers résiduels représente 47 % des charges totales pour 45 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 19 % des charges pour 40 % des tonnages. 27 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 8 % des tonnages.

Répartition globale des coûts complets par étape technique



2. Les coûts aidés

	Déchets ménagers résiduels	Multi-matériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Tous Flux
2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721	23 602 809
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	23 779 699
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	23 920 996
2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	24 169 901
2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	24 676 831
2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	24 125 188
2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292	445 582	258 064	23 934 245
2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242	431 374	110 988	25 604 821
2020	11 746 221	4 665 097	796 281	4 787 576	291 681	461 412	108 152	22 856 420
Montant TVA 2020	791 020	456 870	27 947	422 750	12 415	40 397	9 974	1 761 373
Coût aidé € TTC 2020	12 537 241	5 121 967	824 228	5 210 326	304 096	501 809	118 126	24 617 793
Coût aidé € TTC / Habitant	43,8	17,9	2,9	18,2	1,1	1,8	0,4	86,0
Coût aidé € TTC / T (hors gravats)	192,1	426,9	118,1	121,6	703,9	307,5	387,3	190,1

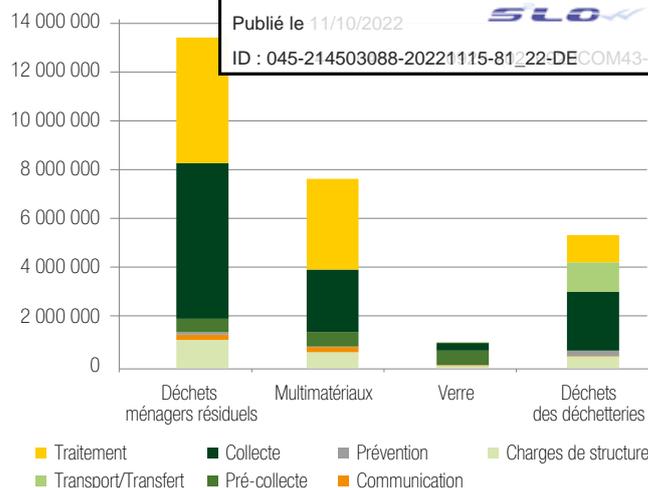
Rappel :

Coût complet = totalité des charges

Coût technique = coût complet - produits à caractère industriel (vente de matériaux, énergie...)

Coût partagé = coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées

Coût aidé = coût partagé - aides reçues



Sur le flux Dmr, la part traitement constitue 38 % des charges et la part collecte 47 % des charges.

Les coûts de traitement représentent 35 % des coûts, en forte diminution depuis le renouvellement du contrat de concession de l'unité de traitement de Saran. Ils représentent respectivement 38 % et 47 % des coûts pour les flux DMR et multimatériaux et représentent 21 % des charges de gestion des déchetteries.

Les charges fonctionnelles (Charges de structure et communication) s'élèvent à 10,3 % des coûts totaux.

La prévention, en progression par rapport à 2019, ne représente que 1,2 % des dépenses totales.

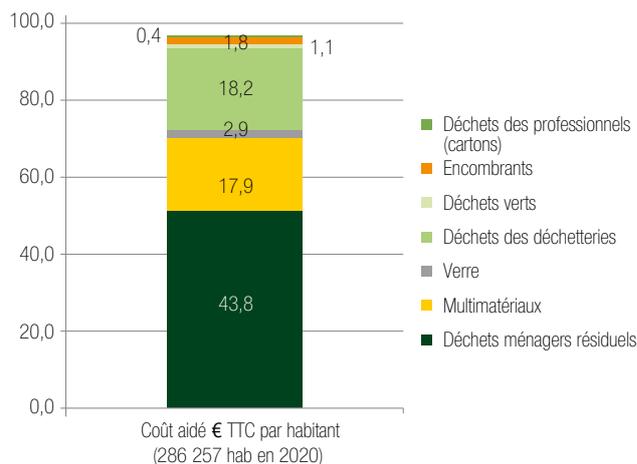
Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 55 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.

Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les coûts à la tonne du flux verre est en augmentation de 28%, il reflète l'augmentation des charges de pré-collecte et de collecte pour ce flux.

La composition du coût aidé



Chiffres clés

86€ TTC/habitant (- 11 %/2019)
 Coût aidé moyen tous flux confondus

Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

CET (centre d'enfouissement technique, ancienne appellation: décharge)
C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations:

- Classe I: dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe II: dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale
- Classe III: dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal

DAS ou DASRI (Déchets d'activité de soins à risques infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Déchets assimilés aux déchets ménagers (Dma)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables: déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Economique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : Ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés.
- Déchets valorisés des déchetteries (DVD) : Ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Il s'agit de déchets dangereux.

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique "circulaire".

Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 "Papiers cartons mêlés d'origine triés" : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

ISDND

Installation de stockage de déchets non dangereux (Voir CET)

JRM

Journaux, Revues, Magazines. (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines)

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries)

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Ré-emploi

Redonner une seconde vie aux objets

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

REP

Responsabilité élargie des producteurs

Ressourcerie / recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie

Taux de diversion

Il correspond au rapport (tonnages des tonnages triés (tonnages triés plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière)
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière)

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches

NOTES

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for taking notes.

NOTES

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten notes.

NOTES

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten notes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 045-214503088-20221115-81_22-DECOM43-DE

Rapport annuel 2021

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



INFOS QUALITÉ DÉCHETS

02 38 56 90 00

qualitedechets@orleans-metropole.fr

#OrleansMetropole     
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLE

